ESSAI
SUR LES CAUSES
QUI, EN 1649,
AMENÈRENT EN ANGLETERRE
L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE;
Sur celles qui devaient l'y consolider;
Sur celles qui l'y firent périr.

PAR BOULAY (DE LA MEURTHE),

REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

PARIS,

BAUDOUIN, imprimeur du Corps législatif et de l'Institut national, place du Carrousel, n°. 662.

AN VII.

ESSAI
SUR LES CAUSES

Qui, en 1649, amenèrent en Angleterre l'établissement de la république;

Sur celles qui devaient l'y consolider;

Sur celles qui l'y firent périr.

Par BOULAY (de la Meurthe), représentant du peuple.

OCCASION ET DESSEIN
DE CET ÉCRIT.

Il y a quelques années que, vivant à la campagne, et livré entièrement à des études politiques, je donnai une attention particulière aux révolutions que l'Angleterre a éprouvées sous le règne des Stuarts. J'avais médité sur les théories diverses qui se trouvent dans les livres des philosophes sur la nature et les formes différentes des gouvernemens : mais, persuadé que la

science de gouverner les hommes (laquelle, sans doute, n'est autre chose que celle de les mettre à portée de soigner leur bonheur) est plus que toute autre une science expérimentale, je crus devoir l'étudier dans les faits, et sur-tout dans cette partie de l'histoire qui renferme les agitations et les changemens des empires, et nous en fait découvrir les causes et les effets.

Je fus si frappé du sujet que je soumets aujourd'hui à l'attention du public, il me parut si instructif, que je crus devoir l'examiner à fond, et rédiger dès-lors le résultat de cet examen.

Jeté depuis dans la carrière publique où j'ai vu de plus près les hommes et les choses, ce grand phénomène de l'établissement et de la chûte de la république anglaise s'est éclairci davantage à mes yeux. Ayant relu les mémoires des différens partis, j'y ai remarqué beaucoup de choses qui m'étaient d'abord échappées. Je n'ose me flatter d'avoir démêlé toujours la vérité, obscurcie dans tous les sens par les passions les plus furieuses et les plus opposées; mais je crois y avoir réussi au moins sur les points les plus essentiels. Je crois avoir peins fidèlement la naissance, les progrès, le concours des principales causes qui ont produit ce double changement, et il m'a paru qu'il pouvait être utile d'en mettre le tableau sous les yeux du public.

Ce tableau présentera trois parties principales. On verra dans la première les causes immédiates et saillantes qui amenèrent l'établissement de la République;

c'est la liberté aux prises avec le despotisme, et sa victoire complète sur lui. Cette première partie ne sert en quelque sorte que d'introduction à l'ouvrage.

Dans la deuxième, qui est beaucoup plus étendue, je remonte aux causes moins apparentes, mais plus réelles, qui, détruisant peu-à-peu les bases et les appuis de l'ancien gouvernement, en produisirent enfin la chûte totale. On y verra que la République, au moment où elle fut proclamée, était dans la force des choses, dans celle de l'opinion, et que rien ne paraissait manquer ni au-dedans ni au-dehors pour en consolider l'établissement.

Je montrerai, dans la troisième partie, la République périssant par les fautes multipliées et graves du parti populaire; par la tyrannie des diverses factions républicaines; par le machiavélisme des royalistes; par le mécontentement de toute la nation.

PREMIÈRE PARTIE.

Des causes qui amenèrent en Angleterre l'établissement du gouvernement républicain.

Une des causes les plus immédiates de cette révolution, fut le despotisme royal, élevé fort haut par les princes de lâ maison de Tudor, et imprudemment soutenu par ceux de la maison de Stuart qui lui succéda.

D'abord, ils s'étaient emparés des prérogatives les plus importantes du pouvoir législatif. Quand la nation avait nommé ses députés, la cour, sans respect pour la volonté du peuple, excluait ceux qui, par leur énergie, pouvaient lui déplaire, et trouvait ainsi moyen de n'avoir qu'un parlement officieux et complaisant. Outre cette première précaution, s'il arrivait que quelques députés manifestassent un esprit trop marqué d'opposition aux volontés de la cour, elle les faisait arrêter comme conspirateurs.

Elle avait le droit constitutionnel de faire des arrêtés et des proclamations; mais au lieu de n'en faire que

de conformes aux lois, elle avait abusé de ce droit pour s'emparer insensiblement de la puissance législative sur les objets même les plus importans. Ainsi elle prétendait que le parlement ne devait pas se mêler des matières d'état ; et sous ce nom elle comprenait non-seulement ce qu'on appelle aujourd'hui les relations extérieures, mais encore les affaires les plus essentielles de l'administration intérieure.

Sans contester directement au parlement le droit exclusif de voter les subsides, elle éludait ce droit en partie en s'arrogeant celui de percevoir une foule de taxes, tantôt sous les noms *d'emprunts et de bienveillance*, tantôt par divers réglemens sur les douanes, la fermeture ou l'ouverture des ports, d'autrefois en créant des monopoles et des compagnies privilégiées ; enfin en levant arbitrairement des gens de guerre, et en les logeant arbitrairement chez les citoyens.

Il n'y avait pas plus de liberté particulière que de liberté publique.

Personne n'osait imprimer et dire publiquement que ce qui plaisait à la cour.

Il n'y avait point de liberté de religion et de conscience : le gouvernement s'étant fait chef de secte, réglait à son gré la croyance et les cérémonies, et persécutait tout ce qui osait s'en écarter dans un sens ou dans un autre.

Il faisait emprisonner arbitrairement les citoyens qui lui étaient suspects, suspendait le cours de la justice, destituait les juges, et avait sur les jurés la plus grande influence.

Cependant, malgré cette influence sur le cours de la justice ordinaire, il avait fait créer et mettre à sa disposition trois commissions extraordinaires : la première était *la haute commission*, au moyen de laquelle, sous prétexte de réprimer l'hérésie et le fanatisme, il exerçait la tyrannie la plus révoltante : la seconde était la *chambre étoilée*, qui lui donnait le même pouvoir dans les matières civiles : le troisième était la *commission ou les commissions militaires*, chargées d'appliquer la *loi martiale*, à laquelle le gouvernement donnait la plus grande latitude, en l'étendant indistinctement à tous les cas que l'on pouvait comprendre sous les termes vagues de trouble et de sédition.

Ce pouvoir si étendu avait pour appui principal le préjugé où l'on était, que l'autorité royale était la source naturelle de toute autorité. Cet antique préjugé était favorisé par les titres mêmes qui établissaient les prérogatives du parlement et les droits du peuple, lesquels, par la manière dont ces titres étaient rédigés, ne paraissaient être que des concessions volontairement faites à ses sujets par le monarque; concessions que celui-ci prétendait avoir le droit de révoquer, ou de modifier à son gré.

Le roi était donc regardé comme le vrai souverain, et non-seulement tel était le préjugé politique, mais tel aussi le préjugé religieux. On sait qu'Henri VIII, en brisant le joug de la cour de Rome, s'était fait pape lui-même en Angleterre, et y exerçait la suprématie dans la nomination aux bénéfices, dans les

matières de discipline et de foi. Il avait transmis ce droit à ses successeurs. La religion était devenue nationale et dominante sous le nom d'église anglicane, laquelle avait conservé la hiérarchie ecclésiastique, et formait une des bases du gouvernement. Cette église, en effet, liée étroitement, et en quelque sorte identifiée avec l'autorité royale, présentait cette autorité comme étant de droit divin, et prêchait aux sujets l'obéissance passive.

Henri VIII fut un des plus farouches tyrans qu'il y ait jamais eu sur le trône. Le règne de Marie ne fut pas moins odieux. Elisabeth usa de son pouvoir avec autant d'adresse que de fermeté. En gouvernant les Anglais despotiquement, elle avait le talent de leur persuader qu'ils étaient libres. D'ailleurs son despotisme disparaissait sous la sagesse et l'éclat de son gouvernement. Loin de rechercher la guerre, elle s'étudiait à conserver la paix. Elle mettait infiniment d'ordre et d'économie dans ses dépenses ; au lieu de faire des dettes, elle payait celles qu'on avait faites avant elle ; elle fit fleurir l'agriculture, le commerce et les arts, en leur laissant un libre essor.

Les deux premiers princes de la maison de Stuart, Jacques I[er] et Charles I[er] furent moins réellement despotes que leurs prédécesseurs ; mais ils affectèrent davantage de l'être, en érigeant le despotisme en système, et en le présentant comme une théorie incontestable.

Or telle était la position particulière des rois d'Angleterre qu'un tel système devait enfin occasionner un choc violent entre eux et le parlement.

On sait que, dans le cours du seizième siècle, il se fit dans tous les genres une grande révolution en Europe. Le progrès des arts, l'augmentation du commerce et du numéraire, introduisirent par-tout, et principalement dans les cours, le goût de la magnificence et du luxe. Il se forma de grandes relations entre les nations européennes, non-seulement en Europe, mais dans toutes les autres parties du monde. La balance politique, ou, pour mieux dire, les efforts continuels que l'on fit pour établir cette balance, exigèrent, de la part des monarques, un surcroît considérable de dépenses habituelles. L'augmentation des impôts devint donc nécessaire. Le desir d'assurer cette augmentation et de cimenter leur puissance, fut pour les gouvernemens un des plus puissans motifs de se faire la guerre.

Or, les rois d'Angleterre ne pouvaient recevoir d'argent que de la main de leur parlement, et particulièrement de celle des communes qui renfermaient les députés du peuple. A la vérité, ils s'étaient, comme je l'ai dit, arrogé le droit d'établir par eux-mêmes des taxes indirectes : mais outre que, d'après le principe immémorial et fondamental dans cette matière, elles étaient irrégulières et par conséquent odieuses, il s'en fallait bien encore qu'elles fussent suffisantes. Ils étaient donc obligés de convoquer souvent le parlement pour avoir des subsides, et se trouvaient ainsi dans la dépendance sur ce point essentiel. Henri VIII s'en était affranchi par la terreur : Elisabeth, par l'ascendant de ses grandes qualités, et sur-tout par son extrême

réserve dans les dépenses. Jacques n'eut ni le talent d'Elisabeth, ni sa dignité, ni sa prudente économie. Il ne sut qu'augmenter ses dépenses et prodiguer à des flatteurs les revenus de l'état.

Il eut de plus le malheur d'être théologien : il soutenait sa prérogative comme on soutenait alors une thèse de philosophie ou de théologie. Ce n'était pas seulement le roi, mais plus encore le docteur qui prétendait avoir raison. Quand un roi dispute ainsi contre ceux qu'il appelle ses sujets, il est impossible que son autorité, nécessairement mise en question, ne soit pas essentiellement compromise.

Les partisans de Jacques étaient dans le haut clergé et la haute noblesse, ses antagonistes dans le bas clergé et la classe intermédiaire des citoyens. Ceux-ci étaient connus généralement sous le nom de *puritains* ou *presbytériens*, et leurs adversaires sous celui d'*épiscopaux*. Les assemblées politiques et ecclésiastiques étaient les grands foyers de ces disputes qui, portant sur les droits les plus précieux de l'homme et du citoyen, intéressaient toute la nation, et la divisaient en deux grands partis échauffés par le zèle politique et religieux.

Le parti presbytérien ayant acquis beaucoup de consistance sous Jacques premier, se montra plus entreprenant sous Charles premier qui, élevé dans les principes de son père, voulut en maintenir le systême civil et ecclésiastique. Plus ce systême perdait de force dans l'opinion, plus ce prince déployait de contrainte

pour le soutenir, et y plier les esprits dont la résistance était toujours égale et même supérieure à ses efforts.

Charles eut l'imprudence de déclarer la guerre à l'Espagne et à la France; ce qui ne fit qu'augmenter pour lui le besoin d'argent. Il ne fut guères plus économe que son père, et il eut comme lui des flatteurs qui le trompaient et le ruinaient.

Les communes, profitant habilement de ces circonstances, ne lui accordaient des subsides qu'après lui avoir arraché des concessions importantes. Après avoir obtenu ces subsides, Charles reprenait ce qu'il avait accordé, et, comme les secours qu'on avait mis à sa disposition étaient bientôt dissipés, il recourait à des taxes arbitraires qui le rendaient odieux à la nation. Après avoir convoqué plusieurs fois le parlement, et l'avoir cassé avec aigreur, il fut pendant douze ans, sans vouloir le convoquer.

Dans cet intervalle, son administration, nécessairement illégale et tyrannique, devint de plus en plus insupportable à tout le peuple. Il avait dressé une nouvelle lithurgie, exigé de nouveaux sermens, multiplié les arrestations, les exactions, les mesures militaires.

Un cri général d'indignation se fit entendre, et ce cri fut le signal d'une grande insurrection. L'incendie commença par l'Ecosse. Depuis long-temps le *presbytérianisme* y était dominant. Jacques premier, méprisant le voeu national, y avait établi l'épiscopat et la lithurgie anglicane. Charles voulut

aller plus loin encore, en y introduisant de nouvelles cérémonies. L'Écosse se souleva toute entière, et après avoir rétabli le presbytérianisme, elle prit les armes pour soutenir ce qu'elle venait de faire. Charles essaya de la subjuguer; mais, loin d'y réussir, il fut obligé de souscrire au vœu de la nation, et perdit ainsi presque toute son autorité en Écosse. Les mécontens d'Angleterre, qui agissaient de concert avec ceux d'Écosse, n'en devinrent que plus redoutables.

Ce fut dans le même temps que 40,000 protestans furent égorgés en Irlande, où dominait la religion romaine. Ce massacre fut attribué à Charles et au parti épiscopal, que les puritains affectaient de confondre avec le parti papiste.

C'est dans ces circonstances (en 1640) que Charles se vit forcé de convoquer le parlement qui le fit monter à l'échafaud. Le peuple, exaspéré par une longue tyrannie, choisit pour députés tous les hommes qui, depuis long-temps, s'étaient montrés les plus ardens ennemis de la cour, ceux qui, dans cette lutte, avaient déployé le plus de courage et de talens. Ainsi la chambre des communes se trouva presque totalement composée de zélés et habiles presbytériens.

On conçoit facilement que dans l'état d'aigreur où se trouvaient les esprits, et avec l'énorme opposition d'opinions et de vues qui divisait les deux partis, il était impossible que les choses en restassent dans les termes de simples débats. Chaque parti prit ses mesures, et bientôt l'étendard de la guerre civile fut déployé dans tout le royaume.

Le succès, après avoir été d'abord balancé, fut enfin complet pour le parti parlementaire. Après beaucoup d'agitations dont nous rendrons compte ci-après, le roi vaincu et captif périt sur l'échafaud, après avoir été jugé et condamné par un tribunal extraordinaire.

SECONDE PARTIE.

Des causes qui devaient consolider en Angleterre le gouvernement républicain.

CHAPITRE PREMIER.

Idées préliminaires.

APRÈS la mort du roi, la monarchie fut abolie. L'épiscopat ou l'aristocratie sacerdotale avait été supprimé plus de deux ans auparavant. L'oligarchie nobiliaire fut également anéantie par la suppression de la chambre des pairs. L'égalité des droits fut établie sur les ruines de toute distinction de naissance et de titre héréditaire. Le peuple fut reconnu comme source unique de tous les pouvoirs, comme seul et vrai souverain. La république enfin fut proclamée.

Le gouvernement républicain est le plus beau de tous les gouvernemens, le plus analogue à la dignité de la nature humaine ; il devrait être celui de tous les peuples. Cependant il n'a jamais existé chez aucun

dans toute sa pureté. Il semble n'avoir été jusqu'à présent qu'une théorie sublime, mais purement abstraite, dont on peut se rapprocher plus ou moins, mais qu'on ne peut jamais réaliser complettement.

Quand on ne bâtit une république que dans sa tête, on choisit à son gré le terrain et les matériaux ; les fondemens, les distributions, les embellissemens, tout s'arrange facilement: mais quand on veut constituer ou reconstituer un peuple existant, et sur-tout un peuple déja vieux, c'est autre chose. Les abstractions de l'esprit sont presque toujours d'autant moins applicables qu'elles paraissent plus régulières et plus belles. L'architecte politique, s'il a du bon sens, s'il veut le bonheur du peuple qui lui a donné sa confiance, étudie d'abord la position physique, politique et morale de ce peuple, et mettant de côté le mieux absolu pour ne chercher que le mieux relatif, il lui donne, non pas la meilleure organisation, mais celle qui lui convient le plus. Si ce peuple n'est pas capable d'une entière liberté, il ne lui en assure qu'une demie, et le prépare insensiblement à en recevoir une plus grande.

Il faut distinguer soigneusement la souveraineté de l'exercice de la souveraineté. On peut se figurer la souveraineté comme le réservoir ou la source de tous les pouvoirs publics dont l'exercice constitue le gouvernement. La souveraineté est une, indivisible ; son exercice au contraire est très divisible. Quand il n'est pas divisé, il y a despotisme ; et liberté, quand il est divisé dans de sages proportions.

Quand on veut organiser un peuple, il faut com-

mencer par asseoir ce pouvoir suprême, unique, indivisible, qu'on appelle souveraineté. Si on peut le placer dans la masse du peuple, on a le premier fondement du gouvernement républicain. Dans le droit, c'est toujours là qu'il devrait être placé. Dans le fait, il y est rarement assis, et souvent il est moralement impossible de l'y asseoir, du moins d'une manière solide et durable; et plus souvent encore, ceux qui pourraient le faire, ne le veulent pas.

L'analyse la plus exacte qu'on ait encore faite de l'exercice ou des attributs de la souveraineté, comprend trois parties essentielles, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Quand ces trois pouvoirs sont exercés par les mêmes mains, il y a despotisme dans l'Etat. Quand ils sont séparés de maniere à être assez indépendans et assez garantis pour que l'un ne puisse pas opprimer l'autre, et cependant assez liés entre eux pour qu'ils marchent de concert vers le même but, c'est-à-dire, le plus grand bien de la nation, il y a dans cette nation le plus haut degré de liberté et de bonheur dont elle soit susceptible.

Pour savoir si le gouvernement républicain pouvait se consolider en Angleterre au moment où il y fut proclamé, il faut donc examiner, 1°. si le pouvoir souverain pouvait y être solidement assis dans la masse du peuple; 2°. si la distribution des pouvoirs publics pouvait y être faite de manière à garantir à ce peuple tout le bien-être qu'il avait droit d'attendre.

Or cet examen doit être précédé de celui de son

état politique antérieur à la révolution. Quel était son gouvernement? où était placée la souveraineté?

Son gouvernement était un mélange de monarchie, d'oligarchie et de démocratie. La partie monarchique était dans les mains d'un roi héréditaire. L'oligarchie consistait dans la haute noblesse, ou dans une pairie également héréditaire, dont les membres avaient le droit exclusif de former, sous le nom de chambre haute, une des parties essentielles du gouvernement. La démocratie avait son centre de force et d'activité dans la chambre des communes, laquelle renfermait les députés de toute la partie de la nation dans laquelle n'étaient pas comprises, d'un côté, la famille royale et la pairie, de l'autre, la portion du peuple qui n'avait point ou presque point de propriété.

Ces trois parties distinctes formaient le parlement dont l'action dépendait du concours de trois volontés, et auquel était annexé le principal attribut de la souveraineté, l'exercice du pouvoir législatif. Le pouvoir exécutif appartenait spécialement au roi, et le pouvoir judiciaire, à des tribunaux : mais il s'en fallait bien que cette distribution fût régulière et précise; elle était au contraire très-imparfaite, et (ce qui est pire encore), incertaine, d'où il résultait qu'il n'y avait point d'équilibre et de concert dans la marche des pouvoirs, et que le gouvernement se trouvait presque toujours dans un état violent et forcé.

Quant à la souveraineté, il est bien plus difficile d'indiquer quelle était son assiette avant la révolution. En principe, en thèse abstraite, la souveraineté,

comme nous l'avons dit, est la source directe ou indirecte de tous les pouvoirs publics: mais, dans le fait, à quels signes la reconnaître? Quelles sont les causes efficientes de ce pouvoir suprême? Par quelles forces est-il réuni et retenu dans le réservoir qui le renferme, et d'où il se répand par différens canaux dans tout le corps social, pour lui donner la vie et le mouvement?

Dans le nombre de ces causes ou forces productrices et conservatrices, nous en distinguerons trois principales, *force réelle*, *force d'opinion*, *force de convention*. Si nous faisions un traité de politique, nous disserterions sur la nature et les effets de ces causes, et nous ferions l'application de notre théorie à l'établissement, aux changemens et à la chûte des gouvernemens les plus connus: mais nous nous renfermerons dans notre sujet, en nous bornant presque totalement à une simple exposition de causes, ou, pour mieux dire, de faits essentiels et incontestables dont la série, dégagée de toute idée systématique, formera le tableau que nous avons à décrire.

La république fut proclamée en Angleterre par la chambre des communes qui, comme nous l'avons dit, était la partie démocratique de la constitution. Cette partie n'y avait été introduite que la dernière; elle était d'abord infiniment faible, elle prit un accroissement insensible, et se fortifia au point d'anéantir les deux autres, et de former à elle seule la constitution. Des deux autres parties, la monarchie avait été d'abord non seulement la plus forte, mais la seule existante. Cette monarchie était essentiellement féo-

dale ; du sein de son organisation sortit l'oligarchie nobiliaire qui, mélée avec l'aristocratie sacerdotale, se plaça dans la constitution comme partie essentielle et rivale de la monarchie. Ces deux pouvoirs se combattirent presque sans relâche pendant des siècles avec plus ou moins de fureur ; et ce fut principalement à la faveur de cette lutte acharnée, que le peuple sortit de son oppression, prit de la consistance, acquit de la force et du pouvoir, et s'éleva enfin sur leurs débris communs.

Voilà ce qu'il s'agit d'expliquer ; et pour cela, je me vois forcé de remonter jusqu'à la conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie ; de considérer la nature de son établissement politique, ses modifications successives et sa chûte totale.

Cet exposé, nécessaire pour l'intelligence de mon sujet, pourra être d'autant plus instructif que, sous beaucoup de rapports, il offrira le tableau de la situation ancienne, présente et future de beaucoup de nations européennes.

CHAPITRE II.

De l'ancienne monarchie féodale.

La victoire que Guillaume remporta sur son compétiteur, fut son titre le plus décisif à la couronne d'Angleterre. Cependant, sentant très bien que ce titre était insuffisant dans l'opinion publique, il fit publier qu'il avait en sa faveur le consentement du pape et

la volonté du dernier roi. Il se fit proclamer roi à Londres par les grands et le peuple, et y reçut leur serment de fidélité.

Par là, il mit de son côté la force d'opinion et celle de convention: mais sa force réelle n'était encore que dans son armée, et outre qu'il fallait l'affermir et se l'attacher, il fallait aussi désorganiser et réduire à l'impuissance de lui nuire la force plus nombreuse qui consistait dans le peuple vaincu, et sur-tout dans les chefs de ce peuple.

Il fit donc de grands changemens dans les personnes et dans les choses; il dépouilla, exila ou fit périr presque toute la noblesse et le clergé anglais, et distribua leurs titres et leurs propriétés aux nobles et aux prêtres normands ou étrangers qui l'avaient suivi. Il introduisit un nouveau peuple en Angleterre, et chercha à l'y affermir sur les débris du peuple anglais.

Il trouva le système féodal établi en Angleterre, comme il l'était en Normandie et chez tous les peuples de l'Europe: mais il organisa ce système sur un plan régulier et uniforme, au lieu que partout ailleurs, il ne fut jamais que l'image de l'anarchie et du cahos.

Un des principes de cette espèce de gouvernement étoit de regarder le roi comme seigneur suzerain et maître, au moins indirect, de tout le territoire du royaume. Outre cette opinion générale, Guillaume avait pour lui le droit de conquête, qui, d'après les idées du temps, lui donnait la libre disposition de toutes

les propriétés particulières. Il faut ajouter que, par les nombreuses confiscations qu'il fit sur la noblesse et le clergé anglais, il mit réellement sous sa main la presque-totalité des possessions territoriales. Il se vit donc à tous égards le maître absolu de tout le territoire de la nation.

Il le divisa en sept cents parties principales et en soixante mille deux cent quinze parties secondaires : il en retint pour lui une portion considérable qui forma le domaine particulier de la couronne ; le reste fut distribué aux officiers et soldats de son armée, aux prêtres, et généralement à tous ceux qui s'attachoient à la révolution, et particulièrement à sa personne.

Ces portions de terre ne furent données que comme des *tenures féodales*. Les principales furent distribuées immédiatement par le monarque ; ceux qui les reçurent furent appelés les *grands tenanciers* ou vassaux immédiats de la couronne : c'est la source de la haute noblesse. Chacun des grands tenanciers, après avoir détaché de sa portion de quoi se composer un domaine particulier, distribua, ou (pour nous servir de l'expression propre), *sous-inféoda* le reste. Ces sous-inféodations furent regardées comme des tenures du second ordre, et donnèrent naissance à ce qu'on appelle en Angleterre *Gentry*, ou chevalerie, ou petite noblesse.

Ces donations ou bénéfices ne furent accordés que sous la réserve de prestations personnelles et réelles, honorifiques et utiles. En les recevant, chaque tenancier prêtait foi et hommage et faisait serment de fidé-

lité à son seigneur, c'est-à-dire à celui de qui il les tenait immédiatement. Ainsi les grands tenanciers étaient liés directement au roi, et les petits, directement à leurs seigneurs respectifs, et indirectement au roi, comme seigneur primitif et universel.

Bien que ces propriétés fussent données à titre d'héritage, l'engagement féodal fut assujetti à tant de conditions, qu'elles rentraient souvent sous la main du monarque, soit provisoirement, soit absolument; et ce qui assurait son droit à cet égard, c'est que le pouvoir judiciaire était entièrement dans sa dépendance. Tous les tribunaux ressortissaient à une cour suprême établie par Guillaume, et toujours composée par lui, ce qui le rendait le maître de la vie, de la liberté et des biens de ses sujets. La confiscation et les amendes étaient toujours la peine ou une des peines du délit et des offenses même les plus légères.

Le monarque était le chef nécessaire de la force armée; il était la source des honneurs et des distinctions; il nommait à tous les offices, à toutes les places : en un mot, de lui dérivait tout pouvoir. Il était donc reconnu pour le souverain.

Cette souveraineté avait pour appui la force d'opinion et celle de convention, mais principalement la force réelle qui consiste dans le domaine et la richesse.

Les hommes sont assujettis à leurs besoins, et les produits bruts et façonnés de la terre sont les principaux et presque les seuls moyens de satisfaire les plus essentiels et les plus nombreux de ces besoins.

C'est le territoire qui fixe les habitans, c'est lui qui amène et conserve l'établissement de la nation, c'est lui qui est la cause et l'objet principal des lois qui la régissent, c'est lui qui est la source primitive, fondamentale et permanente du pouvoir ; toutes les autres ou dérivent de celle-là, ou viennent bientôt s'y confondre ; elles ne sont que subordonnées, accidentelles et passagères.

Ce n'est pas un droit absolu que nous prétendons établir, c'est un fait que nous exposons d'après l'histoire des gouvernemens et des révolutions, d'après la connaissance de nos besoins et de nos passions particulières ; et ce fait est remarquable dans le sujet que nous traitons.

Guillaume était incomparablement le plus grand propriétaire du royaume ; toutes les autres propriétés avaient été données par lui, mais seulement d'une manière subordonnée et précaire qui les rendait réversibles dans une foule de cas, et assujettissait envers lui leurs possesseurs à un grand nombre de services personnels et de contributions réelles. Par la force de l'opinion et des circonstances, autant que par la nature des choses, les distinctions, les titres, le pouvoir, la valeur et, pour ainsi dire, la nature des hommes étaient appréciés et mesurés sur l'étendue du terrain. Ainsi, encore un coup, Guillaume possédant de vastes domaines et des revenus immenses, étant considéré comme la source du droit de propriété, l'était aussi comme celle de tout pouvoir, et se trouvait de fait le souverain de la nation.

L'établissement politique formé par lui paraissait assurer à la monarchie le pouvoir absolu dont il jouit lui-même constamment : cependant, en considérant les choses de plus près, on voit que ce système offrait aussi des moyens de résistance aux volontés arbitraires du monarque, et renfermait des germes de faiblesse et de dissolution qui, développés par des circonstances heureuses, pouvaient devenir pour la nation des causes d'indépendance et de liberté.

CHAPITRE III.

De l'Oligarchie nobiliaire, et de l'Aristocratie sacerdotale.

Nous avons dit que, dans ce système, tout était rattaché à la propriété territoriale ; que Guillaume ayant divisé tout le territoire de la nation en sept cents parties principales, avait d'abord formé le domaine particulier de la couronne, et avait distribué le reste aux chefs militaires et ecclésiastiques. La partie qu'il distribua était infiniment plus grande que celle qu'il retint pour lui et ses successeurs. Ainsi, pris individuellement, aucun des grands tenanciers ne pouvait être comparé au monarque pour la richesse et la puissance ; mais ces grands tenanciers réunis avaient une masse de pouvoir qui pouvait surbalancer le sien.

Or, plusieurs causes favorisaient cette réunion. D'abord leur petit nombre faisait qu'ils pouvaient

s'entendre et se concerter plus facilement. En second lieu, par la nature des institutions féodales, les grands tenanciers se trouvaient les chefs de la justice, et c'était parmi eux que les grands officiers de la couronne étaient choisis. La cour du roi étant le tribunal suprême de la nation, les jours consacrés à rendre la justice étaient des jours de pompe et de solemnité, où non-seulement les membres de ce tribunal, mais tous les grands tenanciers devaient se rendre pour relever la grandeur du monarque.

C'était principalement à ces époques, qui se renouvelaient régulièrement plusieurs fois dans l'année, que se discutaient les grands intérêts de l'état, et sur-tout ce qui regardait la force armée et les subsides.

Les revenus ordinaires de la couronne consistaient dans les revenus de ses domaines et dans les prestations féodales. Quand le monarque était économe et pacifique, ces revenus étaient suffisans; mais, quand il était prodigue et dissipateur, ou qu'il se trouvait engagé dans quelque entreprise dispendieuse (ce qui arrivait souvent), il fallait avoir recours à des moyens extraordinaires : souvent il vendait ou donnait les biens de la couronne; plus souvent il demandait des subsides. Quand il se croyait assez fort, il les fixait lui-même et les exigeait : mais les grands tenanciers, sur qui ces taxes portaient immédiatement, lui contestaient le droit de les imposer arbitrairement, soutenant qu'il ne pouvait le faire sans leur consentement. Ils avaient pour eux le prin-

cipe féodal, et, ce qui valait encore mieux, la supériorité de la force.

En effet le roi n'avait point d'armée subsistante et indépendante ; la force publique était purement féodale. Le service militaire était la principale obligation des *tenures*, chacune d'elles étant assujettie à fournir un nombre d'hommes proportionné à son étendue. Ainsi les grands tenanciers, possédant la très-grande partie du territoire de la nation, étaient les chefs et les possesseurs de presque toute la force armée. Le roi ne pouvait donc pas lutter contre eux quand ils étaient réunis, et il se voyait obligé, s'il avait besoin d'argent et de troupes, de les rassembler, de les consulter, et d'obtenir leur adhésion. De là l'origine des conseils nationaux et des parlemens.

On voit que si un accord constant avait eu lieu entre les grands tenanciers, ils auraient réellement exercé toujours la puissance nationale, et que le monarque n'eût été que le chef de l'exécution de leurs desseins.

Mais diverses causes contribuaient à leur désunion. D'abord le droit à la couronne n'était pas suffisamment réglé, (il ne le fut que dans les derniers temps de la monarchie.) L'hérédité était un titre sans doute, mais il n'était pas incontestable : être simplement de la famille royale en était un autre : la désignation du dernier roi, la volonté du pape, celle du parlement, en étaient encore d'autres. La royauté était donc autant élective qu'héréditaire, et si on pouvait choisir le roi, on pouvait aussi le déposer. Or cette

instabilité, cette incertitude du titre à la couronne, étaient une source de divisions parmi les grands tenanciers. Le roi avait un autre moyen de jeter la discorde parmi eux ; c'était le choix qu'il faisait pour remplir les charges principales de l'état, et former son conseil particulier.

Ce n'est pas tout ; les vassaux ecclésiastiques formaient un corps, et en quelque sorte un état séparé qui avait sa juridiction particulière, des immunités et des prétentions qui le mettaient souvent en opposition, soit avec le roi, soit avec les vassaux laïcs. Il reconnaissait spécialement le pape pour chef et pour maître, et faisait souvent agir le pouvoir de la cour de Rome contre celui du gouvernement (1).

De ce mélange hétérogène et mal assorti naissaient sans cesse des rivalités, des divisions cruelles qui

---

(1) Dans le partage des *tenures* fait par Guillaume, le clergé avait eu, pour sa part, vingt-huit mille quinze manoirs, c'est-à-dire plus d'un tiers des biens du royaume. Ces biens étant compris, comme tous les autres, dans le système féodal, les chefs, tant séculiers que réguliers, de l'église, étaient grands vassaux de la couronne, et le clergé inférieur formait le second ordre des vassaux ecclésiastiques. Le haut clergé faisait partie du conseil national, et remplissait à la cour les premiers offices concurremment avec les grands vassaux laïcs. Mais le conquérant ayant séparé la jurisdiction ecclésiastique de la jurisdiction laïque, le clergé avait ses tribunaux et ses assemblées à part, une existence civile et politique différente de l'existence de la noblesse et du peuple.

dégénéraient presque toujours en guerres civiles, et qui couvrirent l'Angleterre de sang et de ruines pendant plusieurs siècles. Mais, comme il est dans la nature et le développement des choses humaines que le bien soit toujours à côté du mal, ou que l'un vienne à la suite de l'autre comme pour se balancer mutuellement, le peuple profita de ces débats sanglans, et, à côté des pouvoirs monarchique et oligarchique, on vit naître et se fortifier insensiblement le pouvoir démocratique, qui finit par les dévorer tous deux.

CHAPITRE IV.

Origine de la démocratie.

Le premier germe de ce pouvoir se trouvait encore dans l'établissement politique de Guillaume. Le territoire de la nation avait été, comme nous l'avons dit, subdivisé par lui en soixante mille deux cent quinze parties, dont la plupart avaient été sous-inféodées par les principaux tenanciers : quelques-uns des tenanciers du second ordre avaient eux-mêmes donné, sous des réserves féodales, une partie de leur portion.

Les rapports de l'homme avec la liberté et son importance sociale étant calculés sur ses rapports avec la terre, les grands tenanciers occupaient, après le monarque, le premier rang dans l'ordre politique : le second appartenait aux tenanciers du second ordre. Ces deux classes d'hommes étaient les seules que l'on

regardât comme vraiment libres. Venait ensuite une troisième classe, particulièrement connue sous le nom de *socman*, ainsi appelée parce qu'elle était attachée au *soc* ou à la charrue. C'était aussi des possesseurs de terres; mais leur possession était très-onéreuse. Ils n'étaient pas attenus féodalement au service militaire; mais, outre que cette exemption était une preuve même du peu d'importance de leur tenure, et par conséquent de leur personne, elle était compensée par d'autres charges aussi pénibles qu'humiliantes. Le reste de la nation, qui ne possédoit rien, était dans un état de servitude.

Maintenant il faut observer, 1°. que la propriété et par conséquent la liberté des grands tenanciers eux-mêmes n'étaient que bien imparfaites et en quelque sorte précaires, attendu le nombre et le poids des réserves féodales; 2°. que le système de ces réserves était uniforme, pesant également et de la même manière sur les tenanciers de tous les degrés. Tous étaient donc liés à cet égard par le même intérêt: circonstance précieuse qui, lorsque le monarque voulait agir en despote, réunissait contre lui tous les propriétaires et toute la force publique, qui n'était composée que d'eux seuls. La tendance éternelle du monarque était d'accroître les services et prestations des vassaux, et celle des vassaux de les restreindre sans cesse: cette opposition d'intérêt occasionnait un choc perpétuel entre eux et lui. Les grands tenanciers étaient les chefs du parti contraire au monarque; mais, quand ils l'avaient réduit à quelques conces-

sions, ces concessions tournaient au profit des tenanciers du second ordre comme au leur; l'uniformité du système féodal qui embrassait toute la nation, étant telle qu'il ne pouvait pas s'améliorer pour une classe de citoyens, qu'il ne s'améliorât pour toutes les autres, en sorte que chaque avantage remporté sur le monarque était un pas de plus vers la liberté publique. On conçoit que si les grands vassaux, qui auraient voulu être autant de souverains dans leurs seigneuries respectives, avaient été assez forts pour dépouiller le monarque sans rien perdre de leur côté envers leurs propres vassaux, ils n'auraient pas manqué de le faire; mais, outre que l'organisation du système établi ne le permettait pas, c'est que par l'avantage de leur position les tenanciers du second ordre ne pouvaient que profiter des démêlés politiques qui existaient entre le monarque et la haute noblesse. En effet ces tenanciers formant le gros de la force armée, leur adhésion à un parti était décisive : or ils étaient les maîtres de leurs services, non-seulement parce qu'ils étaient les plus forts, mais encore parce que leur tenure féodale ne les liant pas moins envers le monarque qu'envers leurs seigneurs respectifs, ils pouvaient choisir entre eux sans sortir des bornes de la fidélité. Ainsi, quand ils faisaient cause commune avec les grands vassaux, le gain de la victoire leur était commun avec eux; et s'ils avaient à se plaindre de ceux ci, ils étaient sûrs de trouver un appui dans le monarque toujours empressé de saisir l'occasion de se les concilier,

en les protégeant contre toute tentative d'oppression.

Comme les prestations féodales, établies par Guillaume, étaient nombreuses, accablantes et la plupart arbitraires, les premiers efforts des tenanciers se dirigèrent vers leur diminution, et ils obtinrent en différens temps des stipulations beaucoup plus favorables, lesquelles furent consignées dans des traités écrits et connus sous le nom de *Chartes*, monumens antiques et sacrés de la liberté anglaise. Ces chartes successives furent autant de pas vers l'affranchissement des propriétés et la garantie des personnes. C'était autant d'atteintes portées au système féodal et au pouvoir arbitraire du monarque. Or toute diminution dans les prestations féodales en était une dans les revenus de la couronne; et comme ses besoins ne diminuaient pas à proportion, et que très-souvent ils augmentaient en raison opposée, il fallait que le roi eût recours à des taxes ou subsides. Mais si on lui avait disputé le droit d'agir arbitrairement, comme seigneur suzerain, dans la fixation des charges féodales, ce n'était pas pour lui accorder celui de régler, comme roi, et d'exiger à son gré des impôts. Il fallut donc, comme nous l'avons déja dit, recourir au consentement des contribuables. Or les mêmes raisons qui avaient fait comprendre les tenanciers du second ordre et en général tous les possesseurs de terres dans les chartes dont nous avons parlé, les firent appeler dans les assemblées chargées de délibérer sur les subsides.

Cette admission au conseil national des tenanciers du second ordre, connus dès lors sous le nom de chevaliers, fut bientôt suivie de celle des citoyens des villes et bourgs principaux.

On sait que l'invention et les progrès des arts et du commerce ont formé et agrandi les villes, qui sont devenues les principaux réservoirs des richesses mobilières et commerciales. Sous le gouvernement féodal établi en Europe, elles furent d'abord dans la dépendance des seigneurs ; mais insensiblement elles en furent affranchies par des chartes particulières qu'elles obtinrent des rois, qui par-tout regardèrent ces affranchissemens comme le meilleur moyen d'affaiblir la puissance des seigneurs. Il s'introduisit dans ces villes un gouvernement particulier, connu sous le nom de *gouvernement municipal.* La naissance et les effets de ce gouvernement forment un des points les plus curieux et les plus instructifs de l'histoire moderne. C'est là qu'on apperçoit une des causes principales du retour de l'Europe à la civilisation et à la liberté. Londres fut de tout temps en Angleterre la ville principale ; elle eut de bonne heure ses priviléges ; un concours heureux de circonstances lui donna un accroissement continuel de population, de richesse et de force. Guillaume avait recherché son suffrage ; ses successeurs sentirent de plus en plus l'avantage de son appui, et eurent soin de se le ménager. D'autres villes, et celles surtout qui étaient placées dans le voisinage de la mer, acquirent aussi une importance marquée par le nombre,

la réunion et l'aisance de leurs habitans. Leur influence ne pouvant être que très puissante dans les divisions et les guerres civiles, elles se virent recherchées par le monarque et les grands, et purent mettre leurs services à très-haut prix. Aussi leurs intérêts et ceux du commerce furent-ils soigneusement stipulés dans les chartes nationales, et acquirent successivement plus de consistance et d'étendue. Les secours qu'elles pouvaient fournir en hommes et en argent devinrent si importans que leur consentement fut enfin regardé comme nécessaire pour les obtenir, et que leurs citoyens furent admis aux assemblées nationales.

CHAPITRE V.

Ancienne constitution parlementaire.

SANS entrer ici dans des détails qui ne sont pas de notre plan, nous dirons seulement que pendant long-temps le parlement d'Angleterre ne fut composé que des tenanciers ou vassaux immédiats de la couronne. Il y avait entre eux une inégalité de fortune qui, ayant existé dès l'origine, n'avait fait que s'accroître avec le temps, et à la fin était devenue si considérable qu'il en était résulté la distinction des grands et petits barons. Ceux-ci n'étant pas en état de soutenir la dépense qu'exigeaient les différens voyages qu'il fallait faire à la cour et leur présence dans les assemblées publiques,

les regardaient moins comme une prérogative que comme une charge dont ils cherchaient souvent à se dispenser. Ce fut sans doute une des causes qui donnèrent lieu à un usage qui devint à la suite bien important. Quand le roi voulait réunir ses vassaux en conseil général, il convoquait les grands par des lettres particulières adressées à chacun d'eux, et les petits, c'est-à-dire les moins riches, lesquels étaient toujours en bien plus grand nombre que les premiers, par des lettres circulaires envoyées dans chaque comté.

L'appel individuel ne tarda pas à être exigé par les principaux tenanciers, comme un droit qu'ils eurent grand soin de faire insérer dans les chartes dont nous avons parlé. Quand les tenanciers du second ordre furent admis au conseil national, ils n'y furent invités non plus que par un appel général; et comme ils étaient en grand nombre, et qu'aucun d'eux n'eût pu ou n'eût voulu soutenir personnellement la dépense nécessaire à une telle fonction, il arriva naturellement que dans chaque comté ils se bornèrent à choisir quelques-uns d'entre eux pour les représenter et agir pour tout le comté : il en résulta aussi, avec le temps, que les barons inférieurs, bien que vassaux immédiats de la couronne, furent confondus avec les tenanciers du second ordre, et n'eurent plus que des représentans dans les assemblées nationales. On conçoit que, par les mêmes raisons, quand les villes et les bourgs eurent obtenu le droit de faire partie de ces assemblées, elles ne l'exercèrent non

plus que par des députés. Il paraît que, dans les premiers temps, ces derniers délibéraient à part, au moins sur beaucoup d'objets, et que les députés des chevaliers et des barons inférieurs, ou, en d'autres termes, les députés des comtés délibéraient avec les grands vassaux; mais ceux-ci ne tardèrent pas à se réunir seuls et à former une assemblée particulière. Outre l'orgueil qui pouvait les déterminer à cette séparation, il y avait des causes qui paraissaient la rendre nécessaire. Les grands vassaux étaient appelés individuellement et siégeaient dans le conseil national pour eux-mêmes. Les vassaux inférieurs n'y étaient au contraire que comme députés, obligés de consulter l'intérêt et la volonté de leurs commettans. Cette circonstance leur étant commune avec les députés des villes devint supérieure à toute autre considération, et finit par les réunir avec eux dans une assemblée séparée. Voilà l'origine et les causes principales de la formation du parlement d'Angleterre en deux chambres; l'une qui fut appelée *Chambre haute*, et qui était composée d'un petit nombre de grands propriétaires occupant le premier rang dans l'ordre politique et stipulant pour eux-mêmes; l'autre, qui prit le nom de *Chambre des communes*, et qui était formée par les petits barons, les tenanciers du second ordre et les citoyens des villes. Ces derniers agissaient principalement dans l'intérêt du commerce, de l'industrie et de tous les arts utiles qui s'exercent dans le sein des villes. Ils étaient les protecteurs de la richesse mobilière, dont ils cherchaient

sans cesse à augmenter la masse. Ce fut une circonstance bien favorable pour eux que leur réunion dans une chambre séparée avec les députés des comtés. Par-là l'intérêt des campagnes fut joint à celui des villes; la propriété territoriale et la propriété mobilière, confondues dans le même bassin et se prêtant une force mutuelle, formèrent dans la balance politique un poids qui ne pouvait qu'aller toujours croissant.

En effet, telle était la position de la Chambre des communes que, soit qu'elle agît de concert avec les grands contre le monarque, ou avec le monarque contre les grands, elle devait toujours y gagner quelque chose. Sa tendance naturelle et forcée était d'affaiblir sans cesse le système féodal et militaire qui pesait sur les propriétés et les personnes, et de lui substituer insensiblement les principes de la liberté dans tous les genres.

Bien que cette Chambre ne fût composée que de ce qu'il y avait de plus relevé dans l'ordre du peuple, soit pour le rang, soit pour la fortune, son influence devint très-favorable aux classes inférieures de la société. L'esclavage s'affaiblit insensiblement, et le nombre des esclaves diminua de jour en jour. Le travail de l'homme, son industrie commencèrent à être regardés comme sa propriété. La plupart des portions de terre, auxquelles les habitans de la campagne n'étaient attachés que comme des instrumens de culture, devinrent transmissibles dans la famille et furent converties en héritage, moyennant certaines redevances : d'autres furent simplement don-

nées à ferme. La servitude domestique fit place aux engagemens volontaires. Cette importante révolution se fit d'abord dans toutes les terres et les esclaves appartenans à cet ordre de propriétaires qui entraient dans la Chambre des communes, laquelle favorisa ce changement par les réclamations et les lois qui en furent souvent la suite. Les heureux effets qui en résultèrent pour l'agricuture et le commerce portèrent les grands vassaux à imiter l'exemple des propriétaires du second ordre; mais il faut l'avouer, à la honte de l'humanité, les guerres sanglantes et nombreuses qu'entraîna, pendant un grand nombre d'années, la rivalité des maisons de Lancastre et d'Yorck, contribuèrent plus que les principes de la raison et d'une sage économie à l'affranchissement des personnes et des propriétés.

Les grands seigneurs, obligés souvent d'armer leurs esclaves, étaient contraints de les affranchir, soit pour se les mieux attacher, soit pour les récompenser; et, en les affranchissant, ils les rendaient propriétaires, ou au moins fermiers d'une portion de terrain.

Ces guerres affreuses produisirent d'autres effets non moins importans. Chaque parti était tour-à-tour victorieux et vaincu. Le vainqueur se livrant à toute la rage qu'inspirent les dissentions civiles, non content de faire périr les personnes, ne manquait pas de confisquer les biens du parti vaincu. Ces nombreuses confiscations bouleversèrent toutes les propriétés du royaume, et opérèrent de grands changemens dans

le système féodal qui les embrassait. Il faut ajouter à cela qu'une grande partie de la noblesse périt dans les combats ou sur les échafauds, ce qui éteignit beaucoup de grandes familles et affaiblit les autres.

Ces changemens furent suivis de plusieurs autres, qui portèrent des coups non moins funestes à la noblesse. Ils eurent lieu sous Henri VII, dont le règne est une époque remarquble dans l'histoire d'Angleterre. Ce prince, vainqueur de son compétiteur au trône, confondit, par son mariage, les droits des maisons d'Yorck et de Lancastre; et ayant en outre réuni tous les autres titres qui pouvaient donner droit à la couronne, il entreprit de la fixer dans sa famille. Convaincu par l'expérience du passé que ce qui avait le plus contribué à la rendre incertaine et chancelante sur la tête de ses prédécesseurs était le pouvoir de la noblesse et du clergé, il se proposa d'affaiblir tellement ces deux corps, que la monarchie n'eût plus rien à en redouter. Il sentit très-bien qu'il ne devait pas les attaquer à-la-fois, de peur que, s'appercevant de son dessein, ils ne combinassent leurs efforts et ne réussissent à le faire avorter et peut-être même à se venger de son auteur. Il se borna donc à faire revivre d'anciennes lois, dont l'objet était de restreindre les immunités de l'église et l'influence de la cour de Rome, et du reste il affecta pour le pape et l'église la plus profonde vénération.

CHAPITRE VI.

Affaiblissement de l'oligarchie nobiliaire.

Après avoir ainsi désintéressé et endormi le clergé, il attaqua la noblesse, en lui portant des coups d'autant plus funestes qu'elle n'en prévit pas sans doute les conséquences.

Chaque seigneur avait constamment auprès de lui un grand nombre de ses vassaux, qui, vêtus de sa livrée et en quelque sorte enregimentés, lui composaient une force armée bien disciplinée et toujours prête à marcher au premier signal qu'elle recevait de lui. C'était parmi les grands du royaume une coutume immémoriale qui formait un des principaux liens de la tenure féodale, et les rendait infiniment dangereux. Henri VII leur fit envisager cet usage comme un fardeau accablant pour eux, et porta une loi qui leur défendait de donner leur livrée à d'autres qu'à leurs domestiques. Il y ajouta d'autres réglemens qui forcèrent les petits vassaux à quitter le manoir de leur seigneur, et à se fixer dans leurs habitations. Ils s'y livrèrent à la culture de leurs terres, et y contractèrent le goût de l'indépendance. Leur aisance augmenta leur force individuelle, tandis que celle des seigneurs diminua d'autant. Ceux-ci n'ayant plus de cour et d'armée dans leurs terres, quittèrent le séjour de la campagne pour celui de la

ville, où les plaisirs et les jouissances des arts augmentèrent leurs dépenses et leurs besoins.

Henri VII leur permit de vendre leurs terres, qui, jusques-là, avaient été inaliénables. Ils accueillirent sans doute avec plaisir cette autorisation comme un moyen de suffire à leurs prodigalités et à leur luxe ; ils aliénèrent ainsi leurs possessions, sans songer qu'elles avaient été jusques-là le fondement véritable de leur pouvoir, sans songer qu'ils préparaient la ruine de leur postérité, ou peut-être sans s'en inquiéter.

Ces propriétés, en sortant successivement de la main des seigneurs, perdaient leur caractère féodal, et devenaient des propriétés absolues, incommutables dans la main des petits vassaux dont elles augmentaient la force et le pouvoir. (1)

Les seigneurs ainsi dépouillés de leur force militaire, et quelquefois de tous leurs biens, devinrent des habitués de la cour, et tombèrent dans sa dépendance. Au lieu d'être, comme auparavant, les rivaux dangereux

(1) Henri VII fit passer un autre statut non moins important. Jusques-là la plupart des tenures rurales étaient si petites que les cultivateurs n'avaient par eux-mêmes aucune consistance, n'étant que des misérables attachés à une glèbe chétive. Il fut réglé que désormais chaque ferme ne pourrait pas être moindre de *vingt acres*. Par-là, l'agriculture devint plus florissante ; et les cultivateurs, des hommes plus importans. Il se forma, dans les campagnes, une nouvelle classe de citoyens aisés, et par conséquent plus libres ; ce qui augmenta d'autant l'influence du peuple aux dépens de celle de la noblesse.

du monarque, ils ne furent plus que ses flatteurs; au lieu de former des partis pour disposer de sa couronne, ils ne formèrent plus que des intrigues pour avoir des places, des titres et de l'argent.

CHAPITRE VII.

Réforme et affaiblissement du clergé.

Le pouvoir monarchique, qui, sous Henri VII, s'était élevé sur les ruines de la noblesse, s'éleva sous Henri VIII sur celles du clergé. Celui-ci, lors de la conquête, avait eu en partage des biens immenses, dont la masse n'avait fait que s'accroître successivement par des fondations pieuses.

Le conquérant avait lui-même séparé la jurisdiction ecclésiastique de la jurisdiction civile, et avait accordé à l'église des immunités et des privilèges que la politique adroite et soutenue de celle-ci avait augmentés avec le temps.

On prétend que ce fut dans le dessein de se mieux concilier le clergé, et par conséquent le peuple, que Guillaume fit cette séparation des vassaux ecclésiastiques et des vassaux laïcs. On pourrait croire aussi qu'en les divisant et jetant entr'eux des semences d'opposition et de jalousie, il avait pour but de les asservir plus facilement; mais, quelqu'ait été sa pensée, il est certain que la séparation de ces deux corps devint fatale à l'un et à l'autre, et enfin à la monarchie elle-même, qui, pour les avoir trop affaiblis, périt, à

son tour, sous la force du peuple, enrichi de leurs dépouilles.

Henri VII s'était servi du clergé contre la noblesse; Henri VIII se servit de la noblesse contre le clergé.

Depuis long-temps l'indépendance de celui-ci, ses privilèges, ses richesses excessives, l'orgueil, le scandale et les abus de toute espèce qui en étaient les suites naturelles, l'avaient rendu odieux à la nation.

Henri VIII profita de ce mécontentement pour s'affranchir du joug de la cour de Rome, et commencer dans l'église une réforme qui ne fit qu'aller en augmentant. Il supprima tous les monastères et s'empara de leurs biens; il se fit chef de l'église d'Angleterre, et se constitua la source du pouvoir ecclésiastique, et collateur des bénéfices. Par-là le clergé, comme la noblesse, tomba dans la dépendance de la cour.

Ces innovations, tant en matière religieuse qu'en matière politique et civile, agitèrent tous les esprits, firent éclore des différences d'opinions, des oppositions d'intérêts et de vues, et donnèrent naissance à des partis qui mirent aux prises, les unes contre les autres, toutes les classes de la société.

Le monarque profita de ces divisions pour augmenter son pouvoir, pour faire passer une foule de lois rigoureuses, et prendre des mesures extraordinaires qui, toujours motivées sur le besoin des circonstances, devinrent les instrumens de son despotime.

CHAPITRE VIII.

Affaiblissement de la monarchie. Force toujours croissante de la démocratie.

Voila comment la cour acquit par degrés le pouvoir tyrannique dont nous avons exposé le tableau dans le premier chapitre. Il nous reste à mettre dans un plus grand jour les causes qui affaiblirent insensiblement ce pouvoir, et le firent enfin succomber totalement sous celui des communes; celles qui, après avoir préparé l'établissement de la République, devaient le rendre inébranlable.

La première de ces causes fut l'extrême diminution du domaine de la couronne depuis Guillaume; il était toujours allé en décroissant, ainsi que les revenus féodaux. Il était très-foible avant Henri VII; mais celui-ci l'avait grossi par d'immenses confiscations : il avait aussi rempli le trésor royal; mais autant il avait été avare, autant Henri VIII fut prodigue, malgré les biens considérables que ce dernier prit au clergé. Loin qu'à sa mort les ressources de la couronne fussent augmentées, elles étaient excessivement diminuées; elles restèrent à-peu-près les mêmes sous Edouard et sous Marie; elles prirent de l'accroissement sous la sage administration d'Elisabeth; mais elles allèrent toujours en déclinant sous le règne de Jacques Ier. Vers le milieu de ce règne, le parlement ayant examiné l'emploi des biens et des re-

venus de la couronne, « le résultat de cet examen, dit
» Rapin Thoyras, fut que le roi avait fait aux Ecossais
» des dons excessifs, tant en terre qu'en argent, et que
» les Ecossais ayant vendu ces terres aux Anglais en
» avaient envoyé l'argent en Ecosse. Si on avait examiné
» avec le même soin ce que le roi avait donné aux
» Anglais, on en aurait trouvé dix fois davantage,
» de l'aveu de tous les historiens, etc. »

C'est ainsi que Jacques préparait la ruine du trône, en diminuant sans cesse le domaine de la couronne. Charles Ier. ne le ménagea pas davantage, et il est certain qu'à sa mort ce domaine était réduit à peu de chose, comparé à ce qu'il avait été autrefois. Ces biens de la couronne tombaient d'abord immédiatement dans les mains de la noblesse; mais ils ne tardaient pas à passer dans celles du peuple. Cela devait arriver ainsi nécessairement. Du côté de la noblesse se trouvaient toutes les causes de dépense et de ruine, l'amour effréné du plaisir, le luxe, l'orgueil, la vanité, la paresse, le mépris de tous les arts utiles. Du côté du peuple, au contraire, étaient le travail, l'industrie, la simplicité, l'économie qui sont les causes efficientes et conservatrices de la richesse. Depuis 1485, époque à laquelle Henri VII commença son règne, jusqu'en 1640, où commença la révolution, le royaume avait joui d'une paix qui n'avait été interrompue que par quelques années de guerre : pendant ce période de cent cinquante cinq ans, l'agriculture, le commerce et tous les arts utiles ayant été cultivés par le peuple avec des succès toujours croissans, avaient fait passer

dans son sein la presque-totalité des richesses foncières et mobilières, et placé par conséquent dans le bassin des communes une masse équivalente de force et de pouvoir.

A cette cause réelle et fondamentale de l'ascendant du pouvoir démocratique, s'en joignit une autre d'une nature bien différente, mais qui, tenant à un des plus grands besoins de la nature humaine, celui de reconnaître un dieu et de l'adorer de la manière qu'on croit lui être la plus agréable, agita fortement les opinions, et enivra tellement le peuple de l'amour de la liberté et de l'égalité, qu'elle rendit plus effrayante et plus rapide la chûte du trône, de la noblesse et du haut clergé.

Il faut nécessairement que j'entre ici dans quelques détails pour faire connaître l'origine, la nature et les puissans effets de cette cause. On ne pourrait avoir, sans cela, qu'une idée imparfaite du sujet que je traite.

Une partie de l'Europe avait secoué le joug de la cour de Rome, et rapproché le culte et la discipline de leur primitive simplicité. Le plus puissant effet de cette réforme avait été de ramener les esprits au doute, à l'examen, à une sorte d'indépendance. Les choses regardées jusques-là comme les plus certaines et les plus respectables, avaient été soumisses à l'esprit de recherche et de discussion, et souvent rejetées comme fausses, ridicules ou odieuses.

On distinguait dans le gouvernement de l'église le pape qui était le monarque, les évêques qui formaient

la classe des grands, les curés qui représentaient le tiers-état ou les communes. Les conciles universels et particuliers étaient les états-généraux et provinciaux de la chrétienté. Depuis long-temps le pape, qui, dans ce système, n'aurait dû être qu'un chef chargé de l'exécution des décrets des conciles, avait cessé de convoquer ces assemblées, ou les avait rendues inutiles, et s'était emparé du pouvoir absolu, gouvernant avec un conseil particulier, composé de cardinaux, regardés comme les princes de l'église : pour mieux cimenter son pouvoir, il avait établi par-tout et placé sous son autorité et sa direction immédiates différens corps de milices, appelés communautés religieuses. L'église avait des biens immenses en fonds de terre, en dîme, en divers revenus établis sur le peuple ; et presque tous ces biens étaient d'une manière ou d'une autre à la disposition du pape. Il y avait autant de différence entre ce gouvernement et celui de la primitive église, qu'il y en a entre le gouvernement despotique d'un grand empire et celui qu'adopteraient de petites réunions d'individus ayant les mêmes principes, les mêmes désirs, la même passion, et mettant en commun leurs facultés de tout genre pour ne faire qu'une seule famille, unie par les doux liens de l'égalité et de la fraternité. Il est constant en effet que les premières églises chrétiennes étaient purement démocratiques ; mais à mesure qu'elles s'étendirent, leur gouvernement s'éloigna peu-à-peu des principes de l'égalité. La hiérarchie s'y introduisit et s'y développa en proportion de l'accroissement et de la multiplication

de ces églises. Aucun gouvernement ne surpassera jamais l'art avec lequel les chefs de la religion chrétienne surent se plier aux usages politiques, civils et religieux, ainsi qu'aux opinions philosophiques et populaires qui régnaient de leur temps. Il était impossible qu'un plan de conduite si habilement concerté, si constamment suivi, ne rendît cette religion conquérante, et enfin maîtresse d'une grande partie du monde.

Les surveillans ou évêques de l'église de Rome, profitant de l'idée de grandeur et de souveraineté que le nom de cette ancienne capitale du monde avait imprimée à toute la terre, osèrent, avec le temps, se prétendre les chefs du monde chrétien. Leur monarchie fut cependant restreinte aux églises établies dans l'empire d'occident. Par un concours de circonstances et un chef-d'œuvre d'habileté qu'il n'est pas de mon sujet d'exposer, cette monarchie, qui, par sa nature, ne devait être que spirituelle, devint la première souveraineté de l'Italie, et acquit sur les divers Etats de l'Europe un empire dont les annales du monde n'offrent pas un second exemple.

Les évêques de Rome (qui conservèrent seuls le nom de *pape*, commun auparavant à tous les évêques, et plus anciennement à tous les prêtres) abusèrent horriblement de leur autorité, et ces abus amenèrent la réforme du seizième siècle. Des hommes mécontens et hardis, ayant étudié les antiquités ecclésiastiques, et remarqué la naissance et les progrès de cette autorité, n'y virent que l'ouvrage d'une ambi-

tion adroite heureusement servie par les circonstances. Ils soutinrent d'abord l'égalité de pouvoir entre tous les évêques, et montrèrent la fausseté des prétentions de celui de Rome. L'abolition dans une partie du monde chrétien de cette monarchie purement humaine et abusive, fut le premier grand pas de la réforme dans le gouvernement ecclésiastique : l'aristocratie épiscopale, respectée par une partie des réformateurs, fut attaquée et détruite par l'autre pour faire place à la démocratie des simples prêtres. Le premier changement est généralement connu sous le nom de *luthéranisme*, et le second sous celui de *calvinisme*. Comme le gouvernement ecclésiastique tend toujours à se former sur le modèle du gouvernement civil, le luthéranisme ou l'aristocratie épiscopale se fixa naturellement dans les Etats où il y avait des grands et un roi ; et le calvinisme, dans ceux qui avaient une forme plus ou moins démocratique. Chacun de ces changemens dans le gouvernement de l'église fut accompagné de changemens analogues dans les dogmes, la discipline et les cérémonies.

L'église anglicane, en adoptant pour pape le roi d'Angleterre, au lieu du roi de Rome, avait d'abord retenu tous les dogmes de l'église romaine. Henri VIII, premier pape anglais, se borna d'abord à supprimer les monastères et à s'emparer de leurs biens ; il écrivit même en faveur de la foi contre Luther ; il rédigea ensuite les articles de la croyance publique. Il disputait chez lui contre les hérétiques ; et, après les avoir condamnés et jugés, il les faisait brûler.

Sous ses successeurs, il y eut quelques changemens dans les dogmes ; mais l'église anglicane maintint la hiérarchie épiscopale et la plupart des cérémonies et des décorations de l'église romaine.

Cette dernière église conserva des partisans en Angleterre ; insensiblement ils devinrent la minorité de la nation : mais cette minorité s'y perpétua, et y fut désignée sous le nom de *parti papiste* ; parti qui fut inébranlable, remuant, vindicatif, conspirateur, et devint l'horreur de la grande majorité de la nation.

D'un autre côté, le calvinisme, c'est-à-dire, l'esprit d'une réforme plus austère et plus étendue que celle qu'avait adoptée l'église anglicane, s'introduisit en Angleterre, et y prit le nom de *puritanisme* et de *presbytérianisme*. Le nom de puritanisme désignait une doctrine plus pure, non-seulement que celle de l'église romaine, mais encore que celle de l'église anglicane : c'était la pureté, la simplicité de la primitive église. Le presbytérianisme en était le gouvernement démocratique, exclusif de l'aristocratie épiscopale. Les puritains se trouvèrent donc en opposition avec l'église anglicane, et affectèrent de la confondre avec le papisme ; ils se montrèrent sous Henri VIII, un peu après qu'il eut rompu avec la cour de Rome. Ce prince, qui était essentiellement despote, les persécuta comme roi et comme pape. Comme roi, il sentait que la hiérarchie épiscopale, plus analogue à la hiérarchie civile et politique, mettait plus facilement sous sa main l'influence que

la religion a sur le peuple; comme pape, ayant dressé un symbole et réglé la lithurgie, il trouvait fort mauvais qu'il y eût des hommes qui l'accusassent d'erreur, et refusassent de souscrire à sa décision. Il persécuta donc les puritains; et par là, il en augmenta et le zèle et le nombre.

Pauvres et persécutés, ils se firent remarquer par une grande austérité de moeurs : ils avaient donc, et dans leur doctrine, et dans leur conduite, tout ce qui frappe, séduit et entraîne la multitude. Aussi le puritanisme se répandit insensiblement dans le peuple, et y déposa des germes féconds de haine contre l'épiscopat et la royauté : car, d'après ce que nous venons de dire, ces deux choses ne pouvaient manquer d'être confondues dans l'esprit de tous les zélateurs.

Cependant, comme le roi n'était pas seulement despote en matière de religion, mais encore en matière politique et civile, et que, parmi les hommes, les uns sont plus affectés du premier objet, et les autres du second, il se forma naturellement deux classes de puritains, les uns religieux, les autres politiques. Ceux-ci haïssaient principalement *la chambre étoilée*, *la loi martiale*, les arrestations arbitraires, le pouvoir que la cour s'arrogeait sur le parlement, les taxes indirectes qu'elle établissait de sa seule autorité. Ce qui était le plus odieux à ceux-là, c'était la cour de *haute-commission*, les lois contre les hérétiques, et le droit prétendu par le gouvernement de régler les matières de foi et de discipline.

CHAPITRE IX.

Chûte de la monarchie, de la noblesse et du haut-clergé. Triomphe complet de la démocratie.

Ces deux classes de mécontens s'étant réunies contre le parti royaliste, lui firent une guerre si soutenue, si fortement et si habilement conduite, qu'ils réussirent à démolir pièce à pièce, à ébranler, à renverser enfin totalement le despotisme royal, nobiliaire et sacerdotal.

Dans cette lutte opiniâtre et terrible, ils firent valoir, avec autant d'adresse que de courage, tout ce qui pouvait leur assurer la victoire. D'abord, on ne peut nier qu'il n'y ait dans ces mots *liberté, égalité* quelque chose de noble et d'attrayant, capable, dans tous les temps, de faire sur les hommes une impression profonde et entraînante : mais, quand, après une longue et violente oppression, ces idées sont jetées dans la multitude et prêchées par des hommes ardens et vigoureux, elles ne manquent jamais d'y produire un mouvement général, impétueux, irrésistible.

Mais, outre cette force qu'ils trouvaient dans les besoins éternels du cœur humain, dans les passions naturelles du peuple, ils citaient en leur faveur des titres fondamentaux, des monumens antiques, des usages, des traditions, des exemples, enfin tout ce qu'il y a de plus capable de constituer la puissance de l'opinion.

D'un côté, les puritains religieux citaient sans cesse l'évangile, que toutes les sectes chrétiennes regardent comme le premier fondement et la règle essentielle de leur croyance et de leurs devoirs ; ils remplissaient leurs discours et leurs écrits de tous les textes de ce livre qui recommandent si fortement l'égalité, la fraternité, le sacrifice de l'intérêt personnel à l'intérêt de tous, le mépris des richesses, la simplicité, la bonne foi, toutes les vertus du cœur ; ils montraient dans la conduite du fondateur de la relion chrétienne l'exemplede la plus parfaite popularité : les temps de la primitive église leur offraient le modèle de l'union la plus républicaine ; c'est là qu'ils trouvaient la condamnation la plus positive de l'orgueil, des richesses, de la corruption et de la puissance usurpée du haut clergé.

C'est avec ces argumens si décisifs sur la multitude qu'ils firent d'abord exclure de la chambre haute tous les évêques, qui y formaient un parti constamment dévoué à la cour, et qu'ils rendirent l'épiscopat si odieux, qu'ils parvinrent à le faire abolir, pour lui substituer le gouvernement démocratique des prêtres et des anciens.

Mais, outre l'ascendant de la religion, outre le charme naturel de la liberté et de l'égalité, il y avait dans la nation anglaise des circonstances particulières qui devaient la faire adhérer fortement aux principes républicains. 1°. Celle de la possession. Depuis des siècles, le peuple avait eu part au gouvernement en nommant des députés qui stipulaient pour lui dans

la chambre des communes; il avait donc le sentiment et l'habitude de sa valeur politique. D'ailleurs, les grands principes de la liberté publique et particulière étaient consignés dans des chartres nationales fort anciennes, souvent violées, il est vrai, mais toujours subsistantes; en sorte qu'aux yeux du peuple, ces droits n'étaient pas seulement des droits naturels, mais encore des droits acquis, des titres de famille, un antique héritage. 2°. Ces droits ayant été foulés aux pieds par les princes de la maison de Tudor, et la chambre des communes les ayant réclamés sous Jacques I[er] et sous Charles I[er], ils devinrent la matière habituelle des débats qui s'élevèrent entre le parti populaire et le parti royaliste. Chacun de ces droits fut discuté longuement, vivement, profondément. La nation toute entière ayant pris part à ces débats, la discussion avait répandu dans son sein des torrens de lumières qui avaient formé une intime conviction en faveur des principes.

En matière d'impôt, il avait été décidé que le roi ne pouvait en percevoir d'aucune espèce sans le consentement du parlement; ce qui mettait absolument la cour dans la dépendance du peuple.

Sous le rapport législatif, le roi avait été réduit à la simple sanction; l'abus des proclamations et des édits avait été supprimé.

Sous le rapport exécutif, le roi était, à la vérité, le chef de la force armée; mais cette force consistait presqu'entièrement dans les milices ou gardes nationales, dont la direction fut enfin enlevée à la cour

et qui, dans la guerre civile, se rangèrent généralement du côté du parlement, et devinrent les instrumens de sa victoire.

Sous le rapport judiciaire, on avait aboli les lois et les tribunaux extraordinaires dont j'ai parlé ; on avait rétabli les jurés dans le droit absolu de décider les questions importantes du procès, et on avait assuré l'indépendance des juges.

Enfin on avait attaqué la monarchie jusques dans l'essence de ses prétentions, en soutenant qu'elle n'était ni de droit naturel ni de droit divin, mais qu'elle ne pouvait avoir lieu légitimement que par l'effet d'une convention, d'un *contrat primitif* entre le monarque et le peuple ; contrat que celui-ci pouvait anéantir quand l'autre l'avait enfreint : d'où il résultait qu'un roi n'était, dans le droit, qu'un premier magistrat, un mandataire du peuple, responsable devant lui de l'exécution de son mandat.

Cette doctrine ne resta pas dans les termes d'une simple théorie ; le parlement la réduisit en pratique quand il fit la guerre à Charles Ier, au nom de la nation, et quand, après l'avoir vaincu et fait prisonnier, il ne lui laissa plus d'espoir que dans un traité qui réduisait à rien l'autorité royale.

La chambre des communes, ou, pour mieux dire, le parti des indépendans qui la dominait, poussa cette doctrine jusqu'à son dernier développement, quand il fit comparaître ce monarque devant un tribunal qui le condamna à périr sur l'échafaud pour avoir été un tyran, et fait la guerre à la nation.

Ce fut également d'après cette doctrine que la monarchie fut abolie, ainsi que la chambre haute (1).

On voit donc que lorsque la République fut proclamée, elle était, non-seulement dans la force des choses, mais encore dans celle de l'opinion.

Si l'on considère maintenant ce qui se passa au-dedans et au-dehors sous le gouvernement républicain, on y remarquera une foule de circonstances heureuses qui ajoutèrent encore à la possibilité de consolider ce gouvernement.

En Angleterre, le parti royaliste avait été complétement vaincu ; il éprouva le même sort en Ecosse et en Irlande. Ces deux nations furent réunies à la nation anglaise, et assujetties au même gouvernement.

On vendit la presque-totalité de ce qui restait encore du domaine de la couronne et des biens du clergé ; on confisqua une énorme quantité de terres sur le parti royaliste. Dans l'Irlande seule, on prit celles de plus de quarante mille familles : ces terres furent vendues au profit de la République, ou distribuées comme récompense aux troupes victorieuses.

---

(1) La suppression du haut-clergé, tant séculier que régulier, avait porté à cette chambre un premier coup décisif. Le nombre de ses membres avait successivement diminué durant le cours de la guerre civile, et à la fin s'était trouvé réduit à neuf. Son existence politique étant liée essentiellement à celle de la monarchie, elle devait succomber, comme celle-ci, sous l'ascendant du pouvoir démocratique.

Si le parti de la République était pleinement le maître au-dedans, jamais la nation anglaise n'avait été et jamais depuis elle n'a été si formidable au-dehors qu'elle le fut à cette époque. Toutes les cours de l'Europe briguaient à l'envi la faveur de la République. La France avait été forcée de lui céder la place importante de Dunkerque ; le commerce espagnol avait été ruiné par elle. Les puissances du Nord lui obéissaient sur un seul mot de ses ambassadeurs. La Hollande, bien qu'elle fût alors au plus haut point de sa vigueur républicaine, après avoir vu ses flottes anéanties, lui avait, non-seulement cédé l'honneur du pavillon, mais avait encore consenti au fameux *acte de navigation* qui assurait aux Anglais l'avantage du commerce, heureuse encore de conserver à ce prix son indépendance. Les possessions de la République furent augmentées considérablement dans le nouveau monde ; ses flottes voguaient en souveraines sur toutes les mers, portant par-tout l'admiration, le respect et la crainte pour le nom anglais.

Charles II, qui se prétendait roi d'Angleterre, proscrit, fugitif, pauvre et misérable, pouvait trouver à peine un asyle en Europe, où il se voyait l'objet de l'indifférence et même du mépris universel.

Il faut ajouter à cela que la République avait pour elle, en Europe, le parti protestant, parti énergique et puissant ; et qu'enfin, n'ayant point affiché la prétention de renverser les monarchies, et ne les inquiétant pas sur leur existence politique, celles-ci

n'avaient aucun intérêt à l'inquiéter sur la sienne; d'où s'ensuivait la facilité d'établir entre elles des relations solides et durables.

D'ailleurs, qui pourrait nier que la situation physique de l'Angleterre ne soit très-favorable à la conservation d'un gouvernement républicain? Séparée par la mer du reste du monde, elle n'a pas besoin, pour le maintien de sa sûreté extérieure, d'entretenir des armées de terre, instrument si dangereux pour la liberté. Là, toute la force intérieure peut être purement nationale; et cette force, loin d'être inquiétante, est au contraire le plus ferme appui d'une constitution libre.

Ainsi, pour nous résumer sur cette partie de notre travail, le principe de la souveraineté du peuple, base fondamentale de tout gouvernement républicain, était chez le peuple anglais non-seulement une vérité *de droit*, mais encore une vérité *de fait*, puisque dans ce peuple se trouvaient réunies la force du nombre, celle de la richesse territoriale et mobilière, celle de l'industrie, des talens, du courage et des vertus.

Outre la réalité de la force et du pouvoir, ce peuple en avait l'opinion bien sentie; il en avait la conscience et l'habitude.

La république avait été proclamée; elle était devenue le gouvernement de l'état; elle avait triomphé au dedans et au dehors. Le nom et l'idée en étaient si bien établis et dans la nation et chez les puissances étrangères, que, quelques mois avant sa chûte, et même en quelque sorte la veille de sa chûte, ils

dominaient encore et dans l'opinion et dans le langage public et particulier.

Peut-être croira-t-on que si tous les matériaux nécessaires à l'établissement du gouvernement républicain existaient alors, on n'avait pas assez de lumières pour en construire un édifice régulier et durable : mais ce serait une très-grande erreur.

D'abord les lettres, les arts et les sciences étaient déja parvenus en Angleterre à un très-haut degré : non que je croie cette circonstance aussi favorable qu'on le prétend au maintien de la liberté, mais je la rapporte pour ceux qui sont persuadés que plus un peuple est lettré, poli et savant, plus il est disposé à être libre. En second lieu (et sans doute c'est ici le plus important), je ne pense pas qu'on pût indiquer aucun peuple, soit ancien, soit moderne, chez qui il y ait jamais eu plus de lumières politiques qu'il y en avait alors en Angleterre. Indépendamment des preuves que j'en ai rapportées plus haut, il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur les écrits, les mémoires et les discussions de ce temps, pour être convaincu que la théorie des gouvernemens, et sur-tout celle du gouvernement représentatif, la distribution et la balance des pouvoirs, tous les grands principes de la liberté publique et particulière, y étaient parfaitement connus. Outre les divers plans de constitution qui furent successivement adoptés, on voit que dans les comités on en avait proposé beaucoup d'autres. Les uns ne voulaient qu'une seule assemblée représentative ; les autres voulaient qu'elle

fût divisée en deux branches. Ceux-ci proposaient un conseil de personnes choisies, lequel eût la voix négative, le *veto* sur les résolutions de l'assemblée représentative. Ceux-là mettaient en avant l'idée d'un *sénat* composé de membres élus sous des conditions particulières, et faisant partie du corps législatif. On proposa ensuite un corps législatif composé de deux conseils, l'un *des anciens*, l'autre *des jeunes*, tous deux élus par le peuple ; le premier de trois cents membres, chargé de préparer les lois et de les présenter à la sanction du conseil des jeunes, lequel devait être de mille membres, et renouvelé par tiers.

Quant au pouvoir exécutif, on sentait généralement la nécessité de le confier à une autorité séparée et responsable : on ne différait que sur le nombre des membres dont cette autorité ou conseil exécutif devait être composé, ainsi que sur la manière de le choisir, et la durée de ses fonctions. Sur ce point, comme sur la composition du Corps législatif, on épuisait également toutes les théories.

Il est aussi à remarquer que, dans la persuasion où l'on était que, l'autorité exécutive devant se trouver quelquefois en opposition avec l'autorité législative sur des points essentiels de la constitution, ce choc pouvait devenir dangereux et fatal, on avait imaginé un jury investi du droit de prononcer définitivement sur les grands débats, jury auquel on donnerait le nom de *conservateur de la liberté*.

Ces détails, auxquels je pourrais en ajouter beaucoup d'autres, sont plus que suffisans pour prouver à quel

point on avait approfondi la théorie et les différentes formes du gouvernement républicain. On ne raisonnait pas seulement d'après la nature des choses, mais d'après les exemples anciens et modernes qu'on connoissait parfaitement; et, ce qui vaut encore mieux, on apprit à raisonner d'après l'expérience propre de la nation.

On voit donc qu'il serait difficile de rencontrer un concours de circonstances et de dispositions plus favorable à l'établissement et au maintien du gouvernement républicain, que celui qui avait lieu alors en Angleterre.

TROISIÈME PARTIE.

Des causes qui firent périr la république.

On peut assigner comme causes principales du renversement de la République, 1°. la division qui s'introduisit dans le parti patriote par la distinction des *presbytériens* et des *indépendans;*

2°. La fausseté et la violence du plan de conduite du parti indépendant;

3°. L'influence et la tyrannie de la force militaire, et en particulier de Cromwell.

4°. Les atteintes portées aux droits et à la liberté de la représentation nationale;

5°. La conduite artificieuse et machiavélique du parti royaliste;

6°. Enfin, le mécontentement général, occasionné par les maux de toute espèce que le peuple souffrit pendant la durée de la République.

CHAPITRE PREMIER.

Du parti presbytérien et de ses principes, et comment il fut exclus de la République.

Nous avons vu comment s'était formé et accru le parti des presbytériens, comment il avait inquiété Jacques premier, comment, sous Charles premier, il était devenu le parti populaire, et avait réduit ce prince à chercher son salut dans la force des armes.

Au moment où la guerre civile éclata, la nation se partagea en deux grands partis. La noblesse prit généralement la défense du roi, excepté une minorité composée en partie de mécontens contre la cour, et en partie, d'hommes que leur caractère faisait incliner vers la liberté populaire plutôt que vers l'autorité royale. Tous ou presque tous les propriétaires du second ordre, toutes les grandes villes, et sur-tout la ville de Londres, furent pour le parlement, avec les ports, et toute la partie du peuple qui vivait de son industrie et de son travail, toute celle que le commerce avait plus ou moins enrichie.

Du côté du parlement, se trouvait la supériorité du nombre et des ressources. Cet ascendant était l'ouvrage des chefs presbytériens qui, dans toute leur conduite, ayant fait éclater autant de prudence que de courage, étaient parvenus à populariser leur cause; ils avaient cru devoir pendant la guerre adopter un plan également sage et vigoureux. Ils voulaient anéantir par degrés non-seulement les forces royales, mais

encore l'autorité et le respect attachés au nom de roi. Ils affectaient de détester la guerre civile, et de desirer la paix ; ils négociaient avec la cour, en même temps qu'ils combattaient ; et, quoique à mesure qu'ils acquéraient des succès, ils se rendissent toujours plus difficiles sur les conditions, ils avaient l'art de rejeter sur le roi tout l'odieux de la guerre, et le faisaient tout à la fois haïr et mépriser.

Tant que le parti du roi parut fort et dangereux, le parti patriote resta serré et uni ; mais une fois que celui-ci se crut victorieux, il se divisa ; une minorité ardente, exagérée, se fit bientôt remarquer par l'audace de ses principes et de ses vues. C'est la naissance du parti indépendant, qui différait du parti presbytérien en ce qu'il allait tout à la fois et plus loin et plus vîte (1). Il était favorisé par le torrent révolutionnaire qui, long temps grossi par les flots de haine qu'avaient accumulés les abus et les excès du despotisme royal, nobiliaire et sacerdotal, entraînait rapidement les esprits à l'extrémité opposée. Les chefs presbytériens voulaient modérer, diriger et arrêter

---

(1) *Les presbytériens*, dit Clarendon, *résolvaient seulement ce qu'ils croyaient que le peuple approuverait, et les indépendans résolvaient d'abord, et puis obligeaient le peuple à approuver ce qu'ils avaient résolu.*

Il résulte, je crois, de cette différence, que si les presbytériens n'étaient pas beaucoup *plus*, ils étaient beaucoup *mieux* patriotes que les indépendans, puisqu'ils s'attachaient à consulter en tout le vœu national.

à temps l'impétuosité de ce torrent dont ils avaient préparé la violence et renversé les digues ; mais ils furent bientôt les victimes eux-mêmes de sa fureur et de ses ravages.

Les indépendans étaient en minorité dans la chambre des communes, mais ils s'entendaient infiniment mieux que les presbytériens. Jamais on ne déploya un plus heureux mélange de dissimulation et d'audace, de patience et d'activité. En exagérant les idées de *renoncement à soi-même*, et de dévouement absolu à la cause de Dieu et du peuple, ils débusquèrent des places civiles et militaires les presbytériens, et s'en emparèrent eux-mêmes. Leur force principale fut dès-lors dans l'armée qu'ils organisèrent sur un nouveau plan, et dont presque tous les officiers furent choisis dans cette classe énergique et profondément pénétrée de son objet. Bientôt les chefs de l'armée parvinrent à se faire élire membres des communes, pour remplacer les absens ; rien ne leur coûta pour se rendre les maîtres; et quand ils le furent devenus, ils confondirent les presbytériens avec les royalistes, et souvent les traitèrent plus mal que ces derniers.

Voilà une des plus grandes causes de la contre-révolution

Cette haine des indépendans contre les presbytériens était aussi injuste qu'outrée. Il était faux que les presbytériens fussent royalistes. C'étoit eux qui, par degrés, avaient miné les fondemens de la monarchie, et en avaient amené la chûte. On leur reprochait d'avoir voulu à la fin traiter avec le roi ;

mais il faut voir dans quelles circonstances et comment. Bien que le gros de la nation eût été révolté contre les abus de la tyrannie royale, et se fût rangé du côté du parlement, cependant, quand on vit le roi abattu, et qu'on conçut la possibilité de faire avec lui un établissement politique qui empêchât le retour des abus dont on avait eu à se plaindre, et assurât d'une manière solide la liberté nationale; il s'éleva de toutes les parties de la nation un cri pour la paix. La chambre des communes, où les presbytériens dominaient encore, fut obligée de céder, ou au moins de paraître céder à ce cri : elle entra donc en négociation, ou, pour mieux dire, elle feignit plus que jamais de desirer la paix; car, comme nous l'avons vu, elle avait constamment usé de cette politique adroite qui lui conservait la faveur populaire.

Maintenant, pour juger jusqu'à quel point le reproche de royalisme que les indépendans lui faisaient, était fondé, il faut examiner la nature des conditions qui étaient la base de la négociation avec le roi. Non-seulement l'indépendance absolue du parlement était assurée, non-seulement les pouvoirs législatif et judiciaire étaient garantis de toute atteinte de la part de l'autorité royale; mais cette autorité était dépouillée des prérogatives essentielles qui la constituaient comme centre du pouvoir exécutif. Le roi avait accordé comme articles préliminaires, 1°. que le parlement aurait pendant vingt ans le pouvoir absolu des armes et celui de lever l'argent nécessaire à son entretien, avec la faculté de prolonger ce pouvoir s'il le jugeait néces

saire; 2°. qu'il aurait la nomination aux grands emplois; 3°. que la conduite de la guerre serait à sa disposition, et que l'Irlande serait dans sa dépendance immédiate; 4°. que le sceau parlementaire serait le sceau de l'état; 5°. que provisoirement le presbytérianisme serait établi dans l'église, jusqu'à ce qu'on fût convenu de part et d'autre d'un gouvernement définitif, etc.

Voilà où les presbytériens réduisaient l'autorité royale, il est clair que c'était totalement l'anéantir. Pouvait-on, en feignant de respecter le vœu du peuple qui, par lassitude, demandait la paix avec le roi, préparer plus surement la chûte complette de la monarchie et l'établissement du gouvernement républicain? Il est donc évident qu'en jugeant les presbytériens d'après leurs principes et leur conduite, ils n'étaient rien moins que royalistes.

On leur reprochait de n'avoir pas voté la mort du roi, et même de l'avoir désapprouvée. Il est vraisemblable, en effet, qu'ils avaient regardé la mort du roi comme inutile et peut-être comme dangereuse pour l'affermissement de la révolution; et quand nous développerons la tactique et les intrigues du parti royaliste, nous verrons que leur inquiétude n'était pas à beaucoup près sans fondement.

Quoi qu'il en soit, les indépendans eux-mêmes n'avaient pas été d'accord sur cette grande question du jugement du roi; elle avait été agitée et décidée à l'armée avant de l'être dans la chambre des communes: trois opinions principales y avaient été fortement soutenues.

Les uns voulaient qu'on se défît du roi, mais par des moyens secrets; les autres qu'on lui fît son procès; d'autres opinaient pour qu'on le déposât et qu'on le gardât dans une prison perpétuelle. La déposition d'un roi, disaient-ils, n'est pas une chose nouvelle en Angleterre. Le roi étant déposé, il est plus facile d'établir le gouvernement que s'il était mort; car, tant qu'il vivra, son fils ne pourra réclamer aucun droit; au-lieu que, si le père est mort, le fils se fera aussitôt appeler roi; on le reconnaîtra pour tel dans l'intérieur et à l'extérieur, et il sera par conséquent beaucoup plus difficile de consolider le gouvernement républicain.

On voit donc que les indépendans eux-mêmes avaient différé d'opinion sur la question de savoir ce qu'on ferait du roi, et il est bien clair que les presbytériens ne pouvaient pas être considérés comme royalistes, parce qu'ils n'avaient pas été d'avis qu'on le fît périr sur un échafaud. La liste de ceux que la chambre des communes avait choisis pour composer la haute cour de justice, ne comprenait que des indépendans, et cependant le plus grand nombre d'entre eux ne voulut pas prendre part au jugement. On peut citer parmi ces derniers Wane et Sidney, ces deux héros du parti républicain. Ensorte qu'on peut assurer que le vœu, non-seulement de la majorité de la nation, mais de la majorité des patriotes, avait été contraire à la condamnation du roi.

Si on pouvait encore avoir le moindre doute sur la nature des principes des presbytériens, il suffirait

de considérer de quel œil ils furent constamment regardés en Angleterre par le parti royaliste après la restauration de la monarchie. Ils y furent toujours redoutés, surveillés et souvent persécutés comme républicains. C'est du sein du presbytérianisme que sortit à la suite le parti des *whigs*, qui défendit si constamment la partie républicaine de la constitution, et qui, n'ayant pu détruire la monarchie, fit expulser les Stuarts, proclama de nouveau le grand principe de la souveraineté du peuple, et plaça sur le trône un homme que le droit d'hérédité n'y appelait pas, et que son intérêt personnel attachait à la constitution, qui pouvait seule assurer son existence individuelle comme son existence politique.

Pour nous résumer sur cette question, nous citerons ce qui fut dit dans le temps et ce qui souvent a été répété depuis de la part des royalistes. On comparait la mort de Charles Ier. à un drame ou à une tragédie, *dont les presbytériens avaient formé le plan et rempli les quatre premiers actes, et dont les indépendans voulurent remplir exclusivement le cinquième.* Ils disaient encore : *les presbytériens ont lié la victime qui fut ensuite égorgée par les indépendans.* Hume lui-même, qui passe généralement pour être impartial et qui affecte par-tout de le paraître, bien que son opinion soit évidemment royaliste; Hume ne perd aucune occasion de verser sur les presbytériens le sarcasme, le mépris et quelquefois l'horreur.

L'injustice des indépendans, en traitant les pres-

bytériens de royalistes, est donc évidente; et c'est cette injustice qui fut la source des plus grands malheurs, la cause principale de la ruine du gouvernement républicain, et cela se conçoit facilement. Le parti presbytérien comprenait la majorité des patriotes, ou, pour mieux dire, celle de la nation, celle des grandes communes et en particulier de Londres. Il y avait plus d'audace dans le parti des indépendans, mais plus de vrai courage et de ténacité de principes dans le parti presbytérien. Leur plan de conduite avait été mieux combiné, il avait beaucoup plus de solidité. Ce parti avait en outre une grande supériorité par les lumières et les connaissances; et enfin presque toute la richesse, tant territoriale que mobilière, de la classe plébéienne, était entre les mains des presbytériens. N'était-ce donc pas le comble de l'absurdité comme de l'injustice, de la part des indépendans, de les confondre avec les royalistes, et de les exclure comme eux des places et en quelque sorte de la République? C'était évidemment la placer dans la minorité du nombre, des talens et de toutes les ressources qui sont la base d'un gouvernement solide.

CHAPITRE II.

Du parti indépendant, de son intolérance et de sa tyrannie.

Le nom d'*indépendant* fut donné à la fraction

du parti patriote qui se sépara des presbytériens, et affecta de les confondre avec les royalistes. Ce nom désignait la disposition générale des membres de cette minorité de secouer le joug de toute autorité, soit religieuse, soit civile, soit politique. Cependant, pour en donner une plus juste idée, nous les distinguerons en deux classes, comme nous avons fait des presbytériens, en considérant les uns sous le rapport politique, et les autres sous le rapport religieux.

Le grand principe des protestans, en matière de religion, est qu'il ne faut pas être aveuglément soumis à l'autorité, et que la raison doit être consultée aussi. En partant de ce principe, les presbytériens avaient non-seulement rejeté l'autorité prétendue infaillible du pape, mais encore celle des évêques, et avaient placé le centre de direction dans l'assemblée des simples prêtres et des chefs de famille. Ce gouvernement démocratique supposait encore la distinction des prêtres et des laïcs, et par conséquent la vocation et le caractère sacerdotal. Les indépendans voulurent supprimer cette distinction et toute espèce de sacerdoce; ils n'admettaient aucun intermédiaire entre l'homme et la divinité : chaque homme était inspiré par elle immédiatement : chaque homme était à lui-même son propre prêtre. Cependant, quand l'esprit divin l'inspirait, il avait le droit de prêcher les autres en leur faisant part des révélations qui lui étaient faites. Il arriva de là que toutes les têtes exaltées et ambitieuses se prétendirent inspirées et choisies

immédiatement par le Seigneur pour préparer son règne. Ces hommes qui criaient sans cesse contre les grands, et sur-tout contre les évêques et les prêtres, se prétendirent *des saints*, et en cette qualité toutes les consciences devaient leur être soumises. Ces saints-là n'étaient pas d'accord entre eux ; chacun avait son système et sa méthode : seulement ils s'accordaient à persécuter tout ce qui n'était pas du nombre des saints, c'est-à-dire, l'immense majorité de la nation. Ils changeaient de nom et en empruntaient de l'ancien et du nouveau testament.

Il résulta de tout cela une cessation générale du culte auquel la nation était attachée ; les églises furent fermées comme étant des lieux de fanatisme et de prostitution : les prêtres furent persécutés sans aucune distinction de ceux qui étaient patriotes d'avec ceux qui ne l'étaient pas : il n'y eut plus d'autres assemblées religieuses autorisées et publiques que celles qui étaient composées par les saints, et dans lesquelles les femmes mêmes, en se donnant pour inspirées, prêchaient tout aussi bien que les hommes. De là une confusion qui effraya la nation autant qu'elle la dégoûta : c'était le règne de l'intolérance, de la démoralisation. Les principes les plus respectés dans l'opinion des hommes étaient tournés en ridicule par les saints, qui affectaient souvent de mettre en avant et de soutenir les choses les plus absurdes et les plus dangereuses à la société. Cela produisit dans la nation un effet contraire à celui que les saints se proposaient ; car, au lieu de la détacher de sa religion et de ses prêtres,

on les lui rendit plus chers, et bientôt on alla jusqu'à lui faire regreter les évêques.

A côté de ces saints se trouvait une autre classe d'hommes, nullement imbue de préjugés religieux, affectant au contraire de les mépriser également tous, voulant bien cependant, par un reste de condescendance pour le pauvre genre humain, se prêter à l'aveu de l'existence de Dieu : ceux-là s'appelaient philosophes ou déistes. Leur grand objet était de détruire toute idée de religion et de culte établis ; et pour mieux y réussir, ils imaginaient de nouveaux systêmes de morale, qu'ils ne manquaient pas de donner comme le seul moyen de régénérer la nation et de fonder la République. Voyant que la nation ne se prosternait pas devant ces rêves sublimes de leur imagination, ils devenaient furieux, persécuteurs, et faisaient cause commune avec les saints, pour abattre tout ce qui leur était également opposé, c'est-à-dire, en d'autres termes, pour tyranniser la presque-totalité du peuple.

Cette portion des indépendans fut désignée sous le nom particulier de *fanatiques :* nom que la postérité leur a confirmé.

Maintenant, si nous envisageons ce parti sous le rapport civil et politique, nous ne le trouverons pas moins exagéré. La plupart d'entre eux poussèrent si loin les idées d'égalité et de liberté, qu'ils se firent généralement accuser de vouloir le partage égal des biens, et la suppression de toute autorité civile et politique : on leur donna les noms de *levellers, ni-*

velleurs, *applanisseurs.* La considération naturelle, attachée au mérite et à la vertu, ne leur était pas moins odieuse que la distinction des fortunes et des états. Ils se réunissaient aussi dans des assemblées connues sous le nom de *club.* C'est dans ces réunions qu'ils parlaient sans cesse d'abattre toutes les puissances de la terre; c'est là que chacun mettait en avant son système, et prétendait gouverner l'Etat; c'est de là qu'ils adressaient leurs ordres à toutes les autorités constituées.

Les chefs de ce parti, sans partager toujours les passions et le fanatisme de cette classe exagérée et turbulente, savaient en profiter pour s'assurer la possession du pouvoir suprême, de la soif duquel ils étaient dévorés.

Après avoir chassé de la chambre des communes les presbytériens qui en formaient la majorité, bien qu'ils se trouvassent réduits à un nombre bien inférieur au nombre constitutionnel, ils se gardèrent bien de provoquer la formation d'une nouvelle assemblée; ils craignaient de n'être pas réélus; ils ne voulurent pas non plus se compléter par de nouvelles élections dont ils redoutaient le résultat. Ils admirent seulement ceux des membres absens, dont la faiblesse de caractère ne pouvait leur causer aucune inquiétude; ils firent aussi élire partiellement quelques hommes du dévouement desquels ils étaient assurés, ce qui n'empêcha pas que leur nombre ne fût encore bien incomplet.

C'est dans cet état que la chambre entreprit de gouverner la nation; elle créa et composa un con-

seil exécutif de trente-huit membres, pris dans son sein et dans les officiers de l'armée.

C'est dans ce conseil que fut réellement concentré tout le pouvoir, et encore n'était-il, comme il arrive toujours, qu'entre les mains de quelques-uns. Ce pouvoir devint révolutionnaire et tyrannique.

Le droit d'arrestation arbitraire fut exercé par le conseil exécutif; toutes les prisons furent remplies de gens suspects; des tribunaux extraordinaires furent créés dans toutes les parties de la République. Les lois de haute trahison furent inventées et s'étendirent jusqu'aux simples propos. On vit périr sur les échafauds tous ceux que le parti dominant regardait comme des ennemis dangereux; la terreur était universelle.

Au milieu de tous ces excès, ce parti se piquait de la plus grande austérité; il parlait sans cesse de justice, de vertu, de mœurs, de régénération publique; il mettait au rang des crimes capitaux l'inceste, l'adultère, et la simple fornication. Il s'attachait sur-tout à faire des lois nouvelles sur la célébration des mariages qu'il voulait soustraire aux mains des ministres de la religion pour la rendre purement civile et morale. Il envoyait par-tout des propagandistes, chargés de préparer, par leurs prédications, le règne de la justice et de la vertu.

Autant ce parti se rendit odieux et ridicule au-dedans, autant il se montra grand et redoutable au-dehors. Il conduisit la guerre avec des succès constans, et c'est sans doute ce qui contribua le plus à lui conserver le pouvoir. Il soumit l'Irlande et l'Ecosse, et les réunit

à l'Angleterre ; il fit ensuite la guerre à la Hollande, et voulait également la réunir à la République. Mais si d'abord tant de succès militaires avaient assuré sa domination, ils contribuèrent ensuite à préparer sa ruine. Malgré la vente des biens domaniaux et ecclésiastiques, malgré les nombreuses confiscations faites sur le parti royaliste, il se vit forcé de mettre sans cesse de nouveaux impôts sur le peuple. L'agriculture, le commerce et les arts devinrent languissans ; le peuple souffrit et fit entendre son mécontentement. Depuis long-temps l'assemblée promettait à la nation une constitution et de nouvelles élections, mais elle n'effectuait pas cette promesse ; enfin pressée de toutes parts, elle déclara qu'au lieu de se faire remplacer, elle se ferait seulement compléter.

Il arriva de-là qu'elle finit par réunir contre elle tous les partis. Les patriotes exagérés devinrent ses plus furieux ennemis ; ils lui avaient fait quelques adresses vigoureuses pour la rappeler au principe de l'égalité ; elle en avait fait fusiller plusieurs, et tout le reste, devenu furieux, n'attendait qu'une occasionfavorable pour faire éclater sa vengeance. Telle était la disposition générale des esprits, lorsque cette assemblée qui, depuis quatre ans, exerçait un pouvoir si absolue, fut dissoute par la force armée, et succomba sous le pouvoir militaire dont elle avait fait jusques-là le principal instrument de son despotisme.

CHAPITRE III.

De la tyrannie militaire, de celle de Cromwell; des atteintes portées aux droits du peuple et à la liberté de la représentation nationale; des fautes multipliées des diverses factions républicaines.

Nous avons vu que les indépendans qui étaient en minorité dans la chambre, s'étant entendus avec ceux qui se trouvaient dans l'armée, avaient fait passer le pouvoir militaire dans la main de ces derniers. Depuis ce temps, la force militaire fut à la disposition des indépendans. Les chefs presbytériens qui dominaient dans le parlement, s'appercevant du danger que couraient la chose publique et eux-mêmes, disposaient tout pour l'éviter. Le parti royaliste étant abattu, ils sentaient la nécessité de travailler promptement à un établissement politique qui empêchât le retour des abus sous lesquels la nation avait gémi. Comme ils voyaient la force militaire disposée à intervenir dans les affaires publiques, ils cherchèrent d'abord à la renfermer dans ses justes limites, et à la soumettre à l'autorité civile et parlementaire ; et c'était encore dans cette idée, autant que pour céder au vœu national, qu'ils voulaient terminer la guerre et traiter avec le roi, bien sûrs d'avoir assez de force pour tuer la royauté sans le secours de l'armée. Mais ce n'était pas là ce que voulait l'armée et sur-tout ses chefs : ceux-ci ayant

vaincu l'ennemi commun, et se voyant les plus forts, firent éclater de grandes prétentions. Ils se trouvèrent bientôt en opposition ouverte avec le parlement, ou, pour mieux dire, avec le parti presbytérien qui y dominait. Ils firent des remontrances qui furent traitées par lui de séditieuses; alors les officiers de l'armée, pour mieux se mettre en mesure, le firent délibérer; il formèrent dans son sein une espèce de parlement militaire, composé d'une chambre basse, représentative du corps de l'armée, d'une chambre haute où se trouvaient les principaux officiers, et enfin du général en chef, chargé de l'exécution des délibérations prises par ces deux conseils.

Cette chambre basse fut appelée le Conseil des *Agens* ou *Agitateurs;* c'était ce qu'il y avait de plus inquiet, de plus actif et de plus audacieux parmi les soldats et les officiers inférieurs. Les idées les plus outrées, en fait de religion et de gouvernement, étaient les seules qui eussent du crédit dans cette assemblée démagogique. Les principaux officiers s'étant assurés, par ce moyen, du voeu et de la détermination de l'armée, demandèrent, de concert avec les indépendans qui étaient dans la chambre des communes, l'exclusion de cette chambre de onze membres qu'ils désignèrent, et qui étaient les principaux chefs du parti presbytérien et l'ame du parlement. Dans le temps que l'armée méditait cet attentat, elle avait fait enlever le roi qui était prisonnier, et que le parlement tenait dans une captivité que le gros de la nation trouvait trop dure.

Les chefs de l'armée, pour se populariser aux dépens des presbytériens que l'on regardait comme les auteurs des mauvais traitemens que le roi essuyait, affectèrent de le traiter avec beaucoup de respect et de douceur, entrèrent en négociation avec lui, lui offrant des conditions bien plus avantageuses que celles que lui offraient les presbytériens.

Quelque temps après, l'armée ayant demandé qu'il fût fait des changemens dans la milice et les autorités constituées de Londres, il y eut à cet égard quelques mouvemens insurrectionnels dans cette ville. Aussitôt, sous prétexte que la liberté du parlement était compromise, l'armée marcha droit à Londres, s'empara de cette ville, et y fit tous les changemens favorables à ses vues, c'est-à dire qu'elle déplaça les presbytériens pour y substituer des indépendans. Cette démarche avait été concertée par ceux de ces derniers qui étaient dans le parlement, et qui quittèrent leur poste pour aller se réfugier dans l'armée qui n'attendait que cette occasion pour aller en avant.

L'armée se trouvant ainsi maîtresse, les chefs assemblèrent les conseils dont nous avons parlé ; on y mit en question le sort du roi et de la monarchie, et là il fut décidé que l'on détruirait l'une, et que l'on ferait le procès à l'autre. Ce fut après cette délibération que l'armée se montra aussi dure qu'elle avait été douce auparavant envers le roi. Elle fit décider par le parlement qu'on romprait avec lui toute espèce de négociations ; et quelque temps après, le parlement ayant voulu les reprendre, l'armée en chassa de force la

plus grande partie, et n'y laissa plus que cinquante à soixante membres, tous indépendans, tous déterminés à faire périr le roi sur un échafaud.

C'est après cette dernière violence faite au parlement que le parti des indépendans y fut pleinement le maître, et gouverna pendant quatre ans d'une manière absolue. Ayant mis, comme nous l'avons dit, la plus grande partie de la nation hors la république, et l'ayant offensée dans ses droits les plus précieux, et ses habitudes les plus chères, il n'avait pu se soutenir que par des moyens violens, et par conséquent que par la force des baïonnettes, appui nécessaire de toute espèce de tyrannie : sentant pour lui-même le danger d'un pareil appui, il cherchait à occuper sans cesse l'armée et sur-tout au-dehors. Après avoir soumis l'Angleterre, il avoit fait la guerre à l'Irlande et ensuite à l'Ecosse. L'armée de terre, par-tout victorieuse, et n'ayant plus d'ennemis à combattre, était devenue plus redoutable que jamais au gouvernement, qui chercha tous les moyens de s'en débarrasser. C'est sur-tout dans ce dessein qu'il poursuivait la guerre contre la Hollande. Son but, en augmentant les forces maritimes, était d'avoir un prétexte de plus de licencier l'armée de terre, pour ne pas mal-à-propos augmenter les charges publiques. Les chefs de cette armée s'en apperçurent bien vîte ; et profitant du mécontentement général, qu'ils avaient soin d'aigrir encore, ils se portèrent à la violence dont nous venons de parler.

Après avoir anéanti l'autorité civile et parlementaire,

ils s'emparèrent du gouvernement. Ce fut alors que Cromwell, général en chef de l'armée, conçut le projet de concentrer dans sa personne le pouvoir absolu. Il fit, au nom de l'armée, une proclamation, dans laquelle il chercha à justifier ce qui avait été fait contre la chambre, en lui reprochant sa tyrannie. Il promettait en même-temps une constitution, la paix et la diminution des impôts ; telles étaient la souffrance et l'indignation générales, que le gros de la nation fit éclater sa joie, applaudit à Cromwell comme à son libérateur, et crut pouvoir se livrer à l'espérance d'un plus heureux avenir.

Cromwell était assurément le maître d'établir et de consolider en Angleterre le gouvernement républicain. Il jouissait dans l'armée de la plus grande autorité, non-seulement par sa qualité de chef, mais encore par l'ascendant que lui donnaient sur elle, et sur le parti patriote, ses grandes qualités, et les services signalés qu'il avait rendus à la cause républicaine. Il avait déployé, dans tout le cours de la guerre, une valeur sublime, une activité, un talent supérieur ; la fortune l'avait constamment secondé. La plupart des officiers étaient ses créatures, et quelques-uns des principaux lui étaient attachés comme parens ou comme alliés. Il possédait au plus haut degré la confiance de la partie énergique des patriotes, dont il connaissait et savait diriger parfaitement vers son but toutes les passions. Il était donc en quelque sorte le maître de la nation, qui, d'ailleurs dans ce premier moment, pliait devant lui, autant par admiration et par reconnaissance que par crainte.

Si, au lieu de se laisser corrompre par l'amour effréné du pouvoir, Cromwell avait été sensible à la gloire infiniment plus noble et beaucoup plus facile de réaliser un gouvernement libre et stable, il serait le plus grand homme des temps anciens et modernes. Au lieu de cela, il ne fut regardé pendant sa vie, et jamais on ne le regardera que comme un tyran.

Mais ce qui nous importe le plus ici, c'est de considérer le systême qu'il suivit pour acquérir et conserver le pouvoir. Il ne pouvoit se dispenser de convoquer une assemblée nationale pour remplir ce qu'il avait promis. Il prit sur lui de désigner ceux qui devaient la composer. Il y avait parmi les patriotes beaucoup d'hommes pleins de lumières et de sagesse, capables d'établir en Angleterre un gouvernement convenable. Au lieu de choisir parmi eux, il ne prit que dans le parti des indépendans exagérés et fanatiques, parmi ceux qui, entêtés des nouvelles opinions religieuses ou prétendues philosophiques, s'étaient faits prédicans et propagandistes. Depuis long-temps ils étaient, comme nous l'avons dit, devenus les ennemis de la chambre des communes, et c'est de leurs diverses réunions que Cromwell avait reçu les plus éclatantes adresses de félicitations sur sa conduite contre cette chambre. Après avoir appelé ceux d'entr'eux dont il se croyait le plus assuré, Cromwell les ayant rassemblés, les loua d'abord beaucoup sur la ferveur et la pureté de leur zèle : il leur disait qu'il voyait en eux des anges descendus du ciel pour régénérer la terre. Tout aussitôt ces hommes extraordinaires et divins, ayant in-

voqué le Seigneur, se mirent à l'ouvrage, et après avoir accordé d'abord des subsides à Cromwell, ils travaillèrent au grand œuvre de la régénération de la nation, ou, pour mieux dire, de l'espèce humaine; ils se livrèrent à d'éternelles déclamations contre les usages civils et religieux établis en Angleterre depuis un temps immémorial. Ils voulaient détruire tout ce qui existait et y substituer des théories nouvelles sur lesquelles ils ne s'accordaient pas eux-mêmes. La nation, qui ne se souciait pas de tous ces changemens, prit bientôt en aversion ces hommes parfaits qui prétendaient la rendre parfaite. Cromwell, qui avait calculé les effets de cette aversion, les poussait dans leur manie d'innovation. C'était lui principalement qui, par les affidés qu'il avait dans l'assemblée, faisait faire toutes les propositions qui tendaient à effaroucher les esprits. Quand les choses furent arrivées au point où il les attendait, il se défit de cette assemblée, en faisant proposer par ses créatures de lui remettre le pouvoir qu'elle tenait de lui, sous le prétexte beaucoup trop vrai qu'elle était incapable de remplir l'objet pour lequel elle avait été appelée. Cette assemblée se retira donc couverte de l'indignation et du mépris publics (1).

---

(1) Elle est plus particulièrement connue sous le nom de *Bare-Bone*, nom qui était celui d'un de ses membres. C'était un marchand de cuirs de Londres, fameux par son zèle ardent contre la religion établie, et en faveur de celle que les fanatiques voulaient lui substituer.

Tout aussitôt Cromwell convoqua les officiers de son armée, et après leur avoir dit que c'était à eux à consolider par leur sagesse la république qu'ils avaient établie par leur courage, il leur fit lire un plan de gouvernement qui avait été concerté entre lui et deux ou trois des principaux chefs. L'assemblée l'adopta sous le nom *d'acte de gouvernement.* Cromwell, sous le titre de protecteur, était investi d'un pouvoir très-étendu. Il devait y avoir des parlemens successifs et triennaux. Cromwell convoqua le premier quelques mois après. Il prit beaucoup de précautions pour n'avoir que des hommes qui lui fussent dévoués, mais il ne réussit pas complétement, à beaucoup près : l'esprit de liberté se manifesta dans la nouvelle assemblée; on y mit en question l'autorité de Cromwell, on voulut reviser l'*acte de gouvernement,* et y insérer de nouveaux articles plus républicains. Cromwell, effrayé, fit d'abord exclure les hommes les plus énergiques; après quoi, s'étant fait accorder de l'argent, et trouvant que l'assemblée n'était pas encore assez docile, il la cassa après l'avoir accablée de reproches.

L'année suivante il en convoqua une nouvelle, et pour être plus heureux que la précédente fois, il envoya par-tout des émissaires chargés de diriger les élections et de dicter les choix. Malgré cette influence despotique, il y eut encore beaucoup d'élus dont l'énergie connue lui parut redoutable; et pour n'avoir pas à lutter contre eux, il les fit encore exclure de l'assemblée.

Cette nouvelle assemblée, dévouée en grande majorité à Cromwell, lui proposa de le faire roi. Depuis quelque temps, il affectait le plus grand mépris pour *l'acte de gouvernement* qu'il avait autrefois beaucoup vanté, et qui était principalement son ouvrage. Il l'appelait *planche pourrie*, incapable de pourvoir à la sureté et au bonheur des gouvernés. C'est d'après cela qu'il fut question de le faire roi. Nous verrons bientôt quelle fut dans cette circonstance la conduite des royalistes. Nous dirons seulement ici que toute la partie des patriotes, sans courage et sans vertu, poussait Cromwell à prendre le titre de roi. Accoutumés à lui faire bassement leur cour, et attendant de lui des places et des richesses, ils ne demandaient pas mieux que de le revêtir de tout le pouvoir et de tous les titres qui pouvaient affermir sa domination et flatter son orgueil. La plupart des hommes de lettres qui avaient épousé la révolution furent les plus vils des courtisans de Cromwell, les plus prodigues d'adulations et de bassesses (1).

---

(1) Il ne faut pas croire cependant que tous ceux qui cherchaient à approcher de Cromwell, ne fussent que des êtres bas, corrompus ou perfides. Il paraît au contraire que, dans les premiers temps sur-tout, beaucoup d'hommes de bien cherchèrent à faire servir sa vaste influence au profit de la liberté. La dictature du protecteur leur paraissait peut-être une circonstance favorable : mais insensiblement ces patriotes honnêtes et confians furent désabusés ; et quoiqu'ils préférassent encore la tyrannie de Cromwell à celle des indépendans, ils s'éloignèrent de lui en gémissant sur le sort de la République.

On prétend que Cromwell aima mieux conserver le titre de protecteur que celui de roi, en disant que les Anglais savaient bien jusqu'où allait l'autorité d'un roi, mais qu'ils ignoraient jusqu'où allait celle d'un protecteur. S'il fut déterminé par cette réflexion qui, en effet, était très-juste, il ne le fut pas moins par la résistance invincible qu'il éprouva de la part des principaux officiers militaires, de ceux même qui lui étaient alliés, lesquels, soit par jalousie, soit par l'espoir de le remplacer un jour, le menacèrent de l'abandonner s'il acceptait le titre de roi.

Dans le nouveau plan politique qui fut dressé sous le nom de *pétition et avis*, le titre de protecteur fut confirmé à Cromwell pour toute sa vie, avec la faculté de désigner son successeur. Ce plan présentait une innovation importante. Depuis long-temps on sentait l'inconvénient d'un parlement composé d'une seule chambre, mais l'idée d'une seconde chambre avait toujours été repoussée comme analogue à la chambre des pairs, et propre à faire revivre l'oligarchie nobiliaire. Dans cette circonstance, le préjugé se tut devant la raison, et on stipula l'existence d'une *autre chambre* chargée de réviser les décisions de la première, de les approuver ou de les rejeter. Le choix des membres de cette *autre chambre*, lesquels devaient être au nombre de soixante-dix, fut confié à Cromwell qui, après avoir ajourné le parlement et fait publier la nouvelle constitution, s'occupa de ce choix. Il paraît qu'il s'écarta beaucoup de l'esprit dans lequel les républicains éclairés avaient desiré

la création de cette seconde chambre, et que, pour faire sa cour à la noblesse, il voulut en faire une espèce de *chambre des pairs*. La manière dont il la composa déplut à tous les partis, et plusieurs de ceux qu'il avait désignés pour la former, refusèrent d'y entrer.

Le parlement ayant été rappelé, Cromwell convoqua les *communes* dans la salle de la seconde chambre, et, se servant en tout de l'ancien style, il appela *milords* les membres de cette dernière assemblée. La chambre des communes ayant fait rentrer dans son sein les républicains que Cromwell en avait fait exclure, un nouvel esprit de liberté et d'opposition s'introduisit dans cette chambre, et on y mit de nouveau en question le pouvoir que Cromwell s'était arrogé : celui-ci, pour se soustraire à un nouveau danger, cassa le parlement et n'en convoqua plus.

C'est ainsi que Cromwell, pour s'assurer le pouvoir, violait sans cesse l'indépendance et la liberté du Corps législatif, foulait aux pieds les principes du régime électif et du gouvernement représentatif, et offensait par conséquent la nation dans son droit politique le plus sacré. Il ne respectait pas plus la sureté et la liberté individuelles, et sacrifiait arbitrairement tous les hommes qui lui paraissaient dangereux. A la fin, sa manière de gouverner n'eut rien de fixe, ni du côté des choses, ni du côté des personnes ; tous les jours il changeait de système et de créatures : il destituait, renommait et destituait en-

core, se faisant un jeu des fonctions civiles et militaires, les distribuant ainsi que l'argent au gré de ses craintes et de ses affections toujours changeantes, grossissant sans cesse le nombre des mécontens, avilissant les fonctionnaires qu'il choisissait et que la nation, par cela seul qu'il les avait choisis, ne pouvait plus regarder que comme des instrumens de tyrannie.

Il finit, comme le vieux parlement qu'il avait cassé, par réunir contre lui tous les partis. Toutes ses ruses, tout son machiavélisme étaient épuisés; et si la mort n'était pas venu l'enlever, il est plus que vraisemblable qu'il allait succomber sous quelqu'un des complots de toute espèce qui se tramaient contre son pouvoir et sa vie.

Après sa mort, Richard, son fils aîné, qu'il avait désigné pour successeur, prit les rênes du gouvernement. Il reçut des adresses de félicitation de toutes les parties de la République et des puissances étrangères.

Richard n'ayant aucun des talens et des vices de son père, toutes les factions que celui-ci avait su contenir avec tant de succès pendant long-temps, conçurent l'espoir de renverser l'ordre de choses établi.

Il convoqua d'abord un parlement composé sur le dernier plan, c'est-à-dire, de deux chambres. Ce parlement se trouva mêlé de trois partis bien distincts: le parti républicain; le parti du protecteur qui, tout en parlant beaucoup de république, s'en souciait fort peu, pourvu qu'il eût des places et de l'argent; enfin

le parti royaliste, dont nous ferons connaître tout-à-l'heure les vues et la conduite.

L'armée se divisa également en trois partis; l'un qui était franchement pour la République; le second tout dévoué au protecteur, et ayant pour chef Ingolsby et les officiers d'Ecosse et d'Irlande : c'était des hommes plus disposés à se soumettre à l'autorité d'un maître qu'à ne reconnaître que celle de la loi. Le troisième parti était composé des chefs les plus distingués de l'armée, lesquels n'avaient consenti à l'élévation de Richard, que dans l'espoir de gouverner sous son nom; mais qui, voyant leur espoir frustré, étaient déterminés à tout entreprendre pour se saisir du pouvoir. Les deux hommes les plus marquans de ce parti étaient Flewtuod et Lambert; le premier, gendre de Cromwell, et mécontent de ne lui avoir pas succédé; le second, qui, depuis la mort de Cromwell, était considéré comme le premier homme de l'armée; et qui, ayant été bercé par Cromwell lui-même de l'espoir de le remplacer, ne pouvait souffrir d'être réduit au rôle de servir sous Richard, qui n'avait d'autre titre à la place suprême qu'il occupait que d'être le fils aîné de Cromwell. Ce dernier parti était connu sous le nom de *Varlingford*, lieu où il tenait ses conférences : c'était le plus formidable des trois, tant par l'importance et l'habileté de ses chefs, que par l'ambition qui les dévorait tous. Pour renverser plus sûrement le protecteur, il attaqua d'abord le parlement; il lui adressa diverses remontrances insidieuses, qui furent rejetées par

celui-ci comme autant de tentatives de sédition. La querelle s'étant échauffée, Richard se vit forcé de choisir entre l'armée et le parlement : il cassa celui-ci, et bientôt après il tomba lui-même dans le mépris.

La faction militaire voulut ressusciter le vieux parlement qui avait proclamé la République, et que Cromwell avait chassé en 1653. Il fut donc convoqué, et tous les membres qui l'avaient composé, et qui étaient encore vivans, se présentèrent pour y entrer, presbytériens et indépendans ; mais ces derniers, soutenus par les chefs militaires, ne voulurent pas y recevoir les premiers qu'ils en avaient fait exclure autrefois, bien que ceux-ci eussent été persécutés comme eux sous Cromwell et eussent montré un égal desir d'affranchir la République de sa tyrannie.

Ce parlement ne fut donc encore, comme il l'avait été dans les dernières années de son existence, qu'une faction exclusive qui mettait hors la République la majorité du nombre, des talens, des richesses et du pouvoir moral, et qui par conséquent se mettait dans la nécessité d'être encore intolérante et tyrannique ; et qui, en effet, le devint même plus qu'elle ne l'avait été auparavant.

Nous avons observé que lorsqu'elle fut chassée en 1653 par Cromwell, toute l'Angleterre, révoltée de son despotisme, avait fait éclater sa joie sur cet événement. Cette même faction, rétablie dans le pouvoir, eut la bassesse de se ressouvenir des humi-

liations qu'elle avait éprouvées, et se livra à une foule de vengeances particulières : ce qui fit qu'elle ne tarda pas à devenir plus odieuse qu'auparavant.

Un des premiers pas de cette assemblée avait été de forcer Richard à se démettre du protectorat: elle avait donc concentré en elle tous les pouvoirs ; l'orateur ou président avait été déclaré chef suprême de l'armée pour agir sous l'autorité du parlement. La direction, ainsi que les grades, tout était donné par lui. Cela déplut infiniment aux officiers qui n'eurent pas de peine à communiquer leur mécontentement à l'armée. Une circonstance vint les servir heureusement. Le parti royaliste, croyant le moment favorable, se souleva dans différentes parties de la République. Pour dissiper cet orage, d'autant plus dangereux que le mécontentement fermentait dans la masse du peuple, le parlement envoya Lambert contre les rebelles. Celui-ci déployant son activité ordinaire les dissipa promptement et détruisit en apparence jusqu'au dernier espoir de ce parti. Ce succès, en délivrant le parlement d'un danger, le jeta dans un autre non moins grand. Les officiers, et en général l'armée, n'ayant dans la tête que des idées de force et de commandement, ne pouvaient se résoudre à plier sous l'autorité civile et à obéir à des hommes qui n'étaient à leurs yeux que des *hommes de loi.* Lambert, enhardi par sa dernière victoire, voulut se rendre indépendant et jouer le rôle de Cromwell. N'ignorant pas que le parlement, qui prévoyait ce péril, prenait des mesures pour le prévenir, il gagna

de vîtesse; et ayant placé la force armée sur les avenues de la Chambre, il empêcha les membres de s'y réunir, et opéra une seconde fois la dissolution de ce parlement. Les chefs de cette faction militaire se saisirent du pouvoir, et formèrent un *comité de sûreté* pour gouverner provisoirement jusqu'à ce que l'on eût établi un gouvernement définitif.

Cette violence faite au parlement par des militaires, en haine de l'autorité civile; cette usurpation du pouvoir par la force armée épouvanta toute la nation qui, malgré la terreur des baïonnettes, fit entendre un cri général et soutenu d'indignation. Les membres du parlement écrivirent au général Monk qui commandait en Ecosse, et l'engagèrent à se prononcer pour le parlement contre la faction de Lambert. Monk, jaloux depuis long-temps de ce dernier, saisit avec empressement cette occasion favorable pour agir contre lui. Quelle que fût alors la nature de ses vues ultérieures (chose qui aujourd'hui est encore un problême), il prit toutes ses mesures pour marcher en Angleterre. Cette détermination de Monk étant connue opéra un très-grand mouvement dans l'opinion publique, et agita fortement tous les partis. Le prétexte apparent et immédiat de cette démarche était la défense de l'autorité parlementaire contre la violence militaire. Cette cause était si juste et si généralement sentie, qu'elle eut pour elle l'approbation hautement prononcée de toute la nation. Rien ne put résister à ce torrent de

l'opinion publique. Lambert se vit bientôt abandonné par l'armée elle-même : il fut arrêté et conduit à la tour.

Le parlement reprit ses fonctions, au milieu de la joie publique. Il ne pouvait pas être rétabli dans des circonstances plus favorables : sa cause était devenue celle de la liberté et de la nation. S'il avait été pénétré de principes vraiment républicains, si ses résolutions avaient été dictées par des vues étendues et des sentimens généreux et nobles, il pouvait faire oublier tous ses torts, stipuler pour la liberté républicaine et se couvrir d'une gloire immortelle. Au lieu de cela, il reprit plus que jamais son systême intolérant, exclusif et absurde ; et non-seulement il ne voulut point admettre de presbytériens, mais il exclut même de son sein et fit arrêter ceux de ses membres qui avaient fait partie du dernier *comité de sûreté*, établi par la faction de Lambert, tel que Wane, qui avait toujours été chef du parti des indépendans, c'est-à-dire leur propre chef. Ainsi ce parlement, dont la nation toute entière avait demandé le rétablissement et dont les puissances étrangères briguaient à l'envi l'alliance et la protection, perdit sans retour la liberté républicaine par sa rage intolérante et despotique.

L'exclusion qu'il avait donnée à une grande partie de ses membres devint le sujet de toutes les conversations et bientôt d'un mécontentement général. On se prononça pour un parlement libre et complet, et ce voeu devint bientôt aussi vif que l'avait été celui

qui avait éclaté précédemment pour le rétablissement du parlement.

Monk, étant parti d'Ecosse sur l'invitation des parlementaires, avait continué sa marche après même qu'il avait appris le rétablissement du parlement, et avait amené son armée jusqu'à Londres, dont il fut mis en quelque sorte en possession. Il s'aliéna d'abord cette ville en la forçant de payer au parlement une somme considérable que celui-ci lui avait demandée, tant pour arrérages de contributions que par forme d'emprunt : mais bientôt il se reconcilia avec elle sur l'avis qu'il eut que le parlement voulait se défaire de lui. En effet, il lui était devenu à son tour aussi suspect que Lambert et Cromwell l'avaient été. Quoique rien n'eût égalé la soumission et le dévouement que Monk lui avait montré jusques-là, il suffisait qu'il fût à la tête d'une armée, qui, quoique peu nombreuse, formait cependant la force principale qui fût alors en activité de service, pour qu'il inspirât de la défiance au parlement, qui s'appercevait très-bien d'ailleurs que l'idée de sa propre puissance s'affaiblissait tous les jours davantage dans l'opinion publique. Il n'est donc pas étonnant qu'il cherchât à se débarrasser d'un homme qui pouvait devenir dangereux.

Monk, averti de ce dessein par les amis qu'il avait dans le parlement, se mit en mesure de le prévenir. Il fit d'abord sa paix avec Londres, qui, dès qu'il se crut assuré du général, se prononça hautement contre le parlement. Celui-ci se jeta dans les bras de cette classe d'hommes que nous avons fait

connaître plus haut sous les noms de *fanatiques* et de *levellers*, lesquels étaient la lie du parti des indépendans, et avaient rempli toute la nation de confusion et d'effroi, en foulant aux pieds tous les principes de gouvernement et de religion. Il se fit faire en leur nom une adresse, qui lui fut presentée par un nommé *Bare-Bone*, celui-là même qui avait donné son nom à ce ridicule parlement que Cromwell avait composé tout exprès pour se populariser à ses dépens, et l'immoler à son ambition. Cette adresse ayant été accueillie avec beaucoup d'emphase et de solemnité, toute la nation, à la vue d'une telle conduite, poussa un cri d'indignation et d'horreur. Monk, contre qui cette adresse était en partie dirigée, écrivit au parlement pour lui reprocher sa connivence avec des hommes universellement odieux. Il finissait par demander la convocation d'un nouveau parlement libre et complet, comme toute la nation le demandait. Pour mieux assurer l'exécution de ce vœu, il fit rentrer dans la chambre les membres qui en avaient été exclus; ce qui en changea la majorité et l'esprit.

Dès-lors le parti des indépendans se trouvant en minorité dans la chambre, et n'ayant plus au-dehors la force qui l'avait autrefois rendu le maître, perdit toute son influence dans les délibérations. Toutefois l'assemblée ne se prononça ni moins ouvertement, ni moins constamment pour le maintien de la République *sans roi, sans personne singulière, sans chambre des seigneurs*. (Telle était la formule du serment d'alors.) Cependant, comme elle paraissait ne s'être

complétée que pour prononcer sa dissolution, elle ordonna la convocation d'un nouveau parlement; et ce qui est à remarquer, c'est que, par le bill de convocation, on excluait des assemblées politiques et du droit d'éligibilité tous ceux qui étaient manifestement connus pour royalistes, et avaient pris les armes en faveur, soit de Charles Ier., soit de son fils.

C'est dans cette situation des choses que fut choisi le parlement qui rappela Charles II et rétablit la monarchie. Pour mieux faire sentir comment s'opéra cette contre-révolution, il faut dévoiler la conduite adroite et machiavélique du parti royaliste ou nobiliaire.

CHAPITRE IV.

De la conduite machiavélique du parti royaliste pendant la révolution et sous la République.

QUAND la rupture entre le parlement et le roi eut éclaté, la nation se divisa, comme nous l'avons dit, en deux grands partis, le parti royaliste, et le parti parlementaire.....

Dans le parti royaliste, on vit 1°. les sectateurs de la religion romaine, à la tête desquels se trouvaient les jésuites; 2°. les chefs de la religion anglicane, ou le parti épiscopal; 3°. la haute noblesse et quelques individus de la petite. Les membres de ce parti étaient bien d'accord entr'eux quand il s'agissait de combattre les presbytériens, qui voulaient l'égalité des droits et la liberté; mais il s'en fallait qu'ils le fussent sur le

système religieux et politique qu'il fallait adopter. Les papistes, qui étaient dévoués aveuglément à la cour de Rome, voulaient un roi qui fût soumis à la même cour, et rétablît la religion romaine dans son ancienne domination. C'était le voeu de la reine; mais ce n'était pas celui du roi, qui était zélé protestant, et ne voulait d'autre culte que le culte anglican. Ainsi, tout en suivant le roi, les papistes en étaient mécontens, et n'étaient rien moins que liés intimément avec ses autres partisans. Il y avait plus d'accord entre les évêques et la partie de la haute noblesse qui n'était pas papiste; d'abord, parce qu'il y avait entr'elle et eux conformité de religion; en second lieu, parce que ceux-ci étaient presque tous nobles : cependant on ne peut nier que sur plusieurs points ils ne se trouvassent en opposition. Outre les affections particulières, qui ont toujours une grande influence dans la conduite publique des hommes, il y en avait parmi eux qui voulaient une monarchie plus ou moins absolue, et d'autres qui la voulaient plus ou moins limitée; et on ne peut douter que la plupart de ces derniers ne fussent disposés à vivre sous le gouvernement républicain, si on parvenait à le constituer d'une manière solide et convenable.

Le parti vraiment royaliste était donc en grande minorité; il avait dans son sein des germes de division, et contre lui la force des principes et le torrent des préventions.

On conçoit, d'après cela, que si la révolution avait été bien conduite; si le parti patriote avait toujours été

sage et uni, il était impossible que les royalistes redevinssent jamais assez forts pour rétablir la monarchie.

Mais les fatales divisions qui s'introduisirent dans le parti populaire, les maux qu'elles occasionnèrent, les fautes et les excès des diverses factions dominantes, devinrent autant de circonstances dont les royalistes profitèrent adroitement.

Quand l'espoir qu'ils avaient placé dans la force des armes leur eut échappé, ils sentirent qu'ils ne pouvaient plus réussir que par la guerre d'intrigue, et ils s'y montrèrent beaucoup plus habiles qu'ils ne l'avaient été dans la première.

La division qui se manifesta dans le parti patriote, par la distinction des presbytériens et des indépendans, fut un des grands moyens dont leur machiavélisme se servit dans tout le cours de la révolution. Cette division était sans doute en partie le fruit des passions que l'envie de dominer fait éclore dans le cœur des hommes; mais elle était trop favorable au parti royaliste pour qu'il ne s'étudiât pas sans cesse à l'aigrir et à la porter aux derniers excès.

Quand le roi eut été vaincu et fait prisonnier, le peuple croyant que rien ne s'opposait plus au rétablissement de la tranquillité, en fit éclater généralement le desir. Dès-lors les royalistes ne parlèrent plus que de paix; et comme ils étaient le parti malheureux, ils passaient naturellement pour le plus sincère. C'était à qui des indépendans ou des presbytériens dicteraient les conditions du traité. Les derniers, qui dominaient dans le parlement, en proposaient de si dures, qu'elles

n'allaient à rien moins, comme nous l'avons observé plus haut, qu'à l'anéantissement du pouvoir monarchique. On les accusait d'ailleurs de tenir le roi dans une captivité humiliante et affreuse. On sent avec quelle adresse perfide les royalistes faisaient circuler ce bruit. Leur grand objet était de dépopulariser les presbytériens qui étaient les auteurs de la révolution, et qui, par leur nombre, leurs richesses, leurs talens et leurs vertus, étaient seuls capables de la consolider. Ils s'attachèrent dans ce moment à les décrier et à les affaiblir; et, pour mieux y réussir, ils se tournèrent du côté des indépendans et de l'armée. Ils revinrent ensuite aux presbytériens; et telle fut leur influence dans cette circonstance, que les deux partis parurent se la disputer, et s'en firent mutuellement le reproche. Les royalistes ne pouvaient obtenir alors le rétablissement de la monarchie, du moins tel qu'ils le désiraient, et sans doute les plus éclairés d'entre eux ne s'en flattaient pas; mais ils obtinrent de diviser tellement les patriotes, que leur réunion fut désormais impossible; ils obtinrent d'affaiblir dans le peuple le crédit des uns et des autres, et de reconquérir pour eux-mêmes un premier degré de faveur. Et certes, c'était un premier pas fort heureux.

Le jugement et la mort du roi fut une autre circonstance dont ils tirèrent un plus grand avantage encore. Aux yeux de la raison et de la justice, la condamnation d'un roi, devenu tyran, est sans doute un acte aussi légitime que celle de tout autre coupable : mais on ne peut nier qu'un tel acte ne doive être considéré sous

d'autres rapports non moins importans, et particulièrement sous le rapport politique et sous le rapport moral.

Quels furent les causes et les effets de la mort de Charles Ier. ? Quelle fut la part active que chaque faction prit à cet événement ? Fut-il plus avantageux que nuisible à la monarchie ou à la République ? Voilà des questions également intéressantes et compliquées, sur lesquelles je me bornerai seulement à quelques observations nécessaires à l'éclaircissement de mon sujet.

La mort de Charles Ier. est généralement regardée comme l'ouvrage seul des indépendans, et sur-tout de ceux qui dominaient dans l'armée. Il est vrai qu'ils en furent publiquement les auteurs ; mais en furent-ils les seuls auteurs ? Je ne le crois pas ; je doute même qu'ils y aient eu la part la plus influante. Nous avons vu que les royalistes avaient accusé les presbytériens d'avoir fait les quatre premiers actes de ce drame et d'avoir au moins enchaîné la victime. Cela est très-vrai dans un sens, puisque les presbytériens avaient commencé et poussé la révolution jusqu'à la destruction du pouvoir monarchique, et que c'était eux qui avaient constitué le roi prisonnier : mais, en raisonnant dans le même sens, les presbytériens auraient pu reprocher aux royalistes d'avoir amené les choses à cette extrémité par leur invincible opiniâtreté à soutenir des prétentions odieuses à l'immense majorité du peuple. Dans un sens général, les causes de la révolution furent celles de la mort de Charles Ier., et lui-même fut la principale de ces causes.

Mais je ne considère ici que les agens immédiats et les motifs qui les déterminèrent; et après avoir bien examiné la question, je ne puis me refuser à l'idée que le parti royaliste eut une part très-active à la mort du roi. D'abord il est difficile de ne pas le croire du parti papiste, c'est-à-dire, des Jésuites qui étaient les chefs de ce parti. L'objet constant de leurs intrigues était de rétablir le papisme en Angleterre, et ils sentaient très-bien qu'ils ne pouvaient pas le faire sans avoir le roi pour eux. Ils avaient essayé de gagner Jacques I[er]. ; et n'ayant pu y réussir, ils avaient formé le complot de faire périr ce prince et tout le parlement. (C'est la célèbre *conspiration des poudres*, qui ne fut déjouée que par un heureux hasard.) Ils avaient espéré davantage de Charles I[er], parce que la reine leur était dévouée, et que, selon la commune opinion, le contrat de mariage du roi avec cette princesse renfermait des clauses favorables au rétablissement de la religion romaine : mais Charles était un zélé protestant, et jamais il ne voulut accueillir les vues des Jésuites. Charles II, son fils aîné, s'étant sauvé de l'Angleterre et retiré en France, où il vivait avec sa mère, ils ne doutaient pas que, de concert avec elle, ils ne parvinssent à le convertir. La mort de Charles I[er]. les débarrassait donc d'un ennemi irréconciliable et d'autant plus dangereux, qu'en vivant, et sur-tout en remontant sur le trône, il leur enlevait encore tout espoir du côté de son successeur.

Outre ces motifs particuliers, ils en avaient de communs avec tout le parti royaliste. Il est certain que

Charles Ier. n'était pas devenu moins à charge à ce parti qu'aux patriotes eux-mêmes. Outre qu'il lui avait déplu en faisant de trop grandes concessions, ils sentaient très-bien que dans l'état d'humiliation et de bassesse où il avait été successivement réduit, et avec la défiance généralement établie contre sa franchise et sa bonne foi, il était impossible qu'il rendît jamais à la monarchie la force morale et politique qu'ils souhaitaient de lui voir. Cependant, tant qu'il vivrait, nul autre ne pouvait occuper sa place; et pendant sa vie, qui pouvait encore être longue, la République pouvait se consolider. S'il mourait, au contraire, la royauté tombait entre les mains d'un prince jeune, actif, de qui le peuple n'avait pas à se plaindre, et qui pouvait facilement la rétablir un jour dans son antique splendeur.

Mais une autre considération devait les déterminer non moins fortement. Malgré la haine que le peuple avait conçue contre le despotisme royal, il conservait un reste de respect pour la personne du roi, et n'était pas encore accoutumé à ne voir en lui qu'un être ordinaire. D'ailleurs, ses malheurs, sa dure et longue captivité avaient fini par adoucir, par intéresser une partie de la nation. Ce prince, tombé du faîte des grandeurs dans l'abîme de l'infortune, et périssant sur un échafaud par la main de ceux qui naguère se regardaient comme ses sujets, devait devenir l'objet d'une compassion générale, laquelle se changerait naturellement en sentiment d'horreur contre les auteurs de sa mort. Voilà ce que les royalistes avaient calculé.

La mort du roi leur paraissait donc avantageuse sous tous les rapports; et pour peu qu'on veuille y réfléchir, on croira facilement qu'ils y contribuèrent puissamment par des moyens indirects et secrets. Cette opinion circula pendant long-temps, sur-tout contre les Jésuites, et bientôt on aura de nouveaux motifs de l'admettre. Mais quelque idée qu'on veuille adopter à cet égard, il est certain, d'un côté, que le parti royaliste ne fit aucun effort pour s'opposer à cet événement; et de l'autre, qu'il s'étudia soigneusement à l'attribuer indistinctement à tout le parti patriote, dans l'espoir de le rendre également odieux à cette partie peut-être très-nombreuse de la nation, qui, soit pitié, soit faiblesse de caractère, soit différence d'opinion, n'avait point approuvé la mort du roi.

Combien les patriotes auraient été sages si, à la vue de ce nouveau genre de guerre de la part de leur ennemi commun, ils avaient oublié leurs querelles particulières, et s'étaient réunis pour asseoir un gouvernement libre, ramener l'ordre et répandre sur le peuple plus de bonheur qu'il n'en avait eu sous le régime monarchique! Mais soit que tant de sagesse n'appartienne pas à la nature humaine, soit que les divisions de famille, poussées à un certain point, soient les plus difficiles à détruire, les presbytériens et les indépendans, loin de se rapprocher, ou au moins de se tolérer, s'aigrirent de plus en plus, et parurent se jurer une haine indestructible. Il y eut des torts de part et d'autre; mais les plus grands furent incontestablement du côté des indépendans, qui, comme s'ils eussent été

les propriétaires de la République dont ils se disaient les fondateurs, s'emparèrent du pouvoir et voulurent en jouir exclusivement. Il fallait être nécessairement de leur parti ou avoir un brevet de patriotisme de leur part, pour aspirer à une place quelconque, et souvent même pour n'être pas opprimé. Les royalistes avaient sans doute à souffrir de ce régime ; mais ils s'en consolaient facilement en songeant qu'il était propre à décrier la République, et que tôt ou tard ils seraient vengés. Leur grand objet était que les presbytériens fussent aussi persécutés qu'eux-mêmes, et que le peuple fût si tourmenté, qu'il finît par regreter la monarchie.

Une chose les servit admirablement : ce fut la destruction du culte presbytérien et la volonté hautement prononcée par les indépendans de ne plus souffrir aucune espèce de ministère ecclésiastique. C'était attaquer le gros de la nation dans ce qu'il avait de plus cher ; c'était par conséquent le révolter. Le presbytérianisme était devenu le culte populaire et en quelque sorte constitutionnel ; il avait une parfaite analogie avec le gouvernement républicain ; il était très-peu coûteux ; il présentait la morale la plus simple et la plus pure qu'aucune religion ait encore présentée ; c'était le plus ferme appui de la révolution. L'abolir, c'était par conséquent porter à cette révolution le coup le plus funeste. Que ce coup ait été préparé secrètement et dirigé en grande partie par les royalistes, c'est ce qui n'est pas douteux pour quiconque a étudié l'histoire de cette révolution. Ils furent secondés, dans cette

entreprise, par l'amour exagéré de l'indépendance, par la manie des innovations, par une fausse et aveugle philosophie, par l'immoralité, par toutes les passions qui agitent le plus fortement le cœur humain.

Les chefs du parti indépendant étaient altérés de la soif du pouvoir, et dominés par la peur. Ces deux passions, qui s'allient très-bien dans les mêmes ames et s'y prêtent une force mutuelle et toujours croissante, les ayant amenés par degrés dans la situation extrême où ils se trouvaient, les rendaient soupçonneux, violens et très-propres à devenir les instrumens de tous ceux qui, par de basses flatteries et de perfides insinuations, voulaient s'emparer d'eux et diriger leurs coups. Or, on ne peut nier que, dans cet art, les habitués des cours n'aient toujours surpassé les autres hommes. Indépendamment des ressorts secrets qu'ils fesaient jouer, nous verrons bientôt qu'il y avait dans le parti des indépendans des royalistes déguisés, qui, armés de vengeance et de perfidie, cherchaient à faire haïr la révolution, et sur-tout à tourner contre ses auteurs la fureur révolutionnaire. Quelques autres, également royalistes au fond du cœur, mais plus lâches encore que contre-révolutionnaires, s'étant jetés dans le parti républicain, et croyant n'en faire jamais assez pour dissiper les préventions naturelles qui s'élevaient contre eux, cherchaient sans cesse à se signaler par des propositions outrées, et marchaient d'excès en exces.

Si le régime des indépendans fut favorable au royalisme et en partie son ouvrage, celui de Cromwell

ne lui fut pas moins avantageux. Le palais de Cromwell fut une véritable cour, qui devint le foyer de toutes les intrigues. Là, une partie des patriotes se corrompit et apprit à devenir servile ; ce fut une conquête pour la royauté. Le règne de Cromwell, sur-tout dans les commencemens, fut beaucoup moins tyrannique que ne l'avait été celui des indépendans. S'il n'y avait point de liberté, il y avait au moins du repos et quelque tolérance. Les royalistes en profitaient pour faire sentir au peuple combien le gouvernement d'un seul était préférable à celui de plusieurs, et le ramenaient insensiblement aux idées de la royauté. Quand il fut question de donner à Cromwell le titre de roi, les plus habiles d'entr'eux s'agitèrent dans tous les sens pour accréditer cette idée. C'était beaucoup pour eux que de la populariser. En votant dans ce sens, ils étaient sûrs de se rendre Cromwell plus favorable et d'augmenter leur influence. Si la chose réussissait, ils ne doutaient pas que la nation n'arrachât bien vîte le sceptre à un usurpateur pour le remettre aux mains de celui qui en serait regardé comme le légitime possesseur.

Cromwell, comme nous l'avons dit, refusa le titre de roi pour s'en tenir à celui de protecteur, et la nouvelle constitution qui fut alors décrétée, en le confirmant pour sa vie dans cette dernière dignité, l'autorisa de plus à désigner son successeur. Les royalistes, craignant alors que ce gouvernement n'acquît de la consistance, déployèrent toute leur activité pour le renverser. Le premier et le plus grand pas à faire pour y réussir, était de renverser Cromwell lui-

même. De jour en jour, sa manière de gouverner devenait plus odieuse : sa principale force étant dans l'armée, les baïonnettes étaient aussi son principal instrument. Le mécontentement général parut assez grand aux royalistes pour leur faire espérer du succès dans un soulèvement; mais ils s'apperçurent bientôt que, quoique mécontente de l'état des choses, la nation ne voulait pas se jeter dans leurs bras, et que des entreprises ouvertes, loin de nuire à Cromwell, lui donnaient de nouveaux prétextes pour consolider sa puissance. Ils eurent donc recours à des moyens plus adroits : d'un côté, ils s'attachèrent davantage à flatter le protecteur, à caresser son orgueil, à nourrir son inquiétude et ses soupçons, à faire sonner bien haut devant ses partisans la nécessité de donner de la force et de l'argent au gouvernement; enfin à le pousser sans cesse vers l'excès du pouvoir : de l'autre, ils le décriaient, ils le peignaient par-tout des couleurs les plus noires; et certes, il faut convenir qu'il ne leur donnait que trop de moyens de le faire avec succès. Ils firent plus; ils se firent, dit Burnet, *républicains à toute outrance :* c'était pour mieux se rapprocher des vrais républicains qu'ils savaient être ennemis de Cromwell. Ils voulaient faire cause commune avec eux, unir leur mécontentement, combiner leurs efforts pour renverser un tyran qui leur était également odieux. Cette marche leur avait été tracée par le prétendant. Il n'est pas vraisemblable que les républicains éclairés fussent dupes d'un pareil manège; mais il paraît qu'ils ne refusèrent pas ce secours, sauf, après la chûte de la tyrannie

à lutter de nouveau contre les royalistes en faveur de la liberté.

Ce concert de tous les partis n'échappa point à Cromwell ; il n'ignorait pas d'ailleurs le mécontentement de la partie même la plus paisible de la nation. Il se vit environné de pièges et de complots. Ses meilleurs amis, ses parens mêmes parurent l'abandonner. Sa défiance devint extrême ; il craignait sans cesse pour sa vie. Cet homme, qui s'était toujours montré si éclairé et si ferme dans toute espèce de dangers, ne fut plus à la fin qu'un être pusillanime et tremblant, toujours occupé de sa sûreté personnelle, et la cherchant dans les précautions les plus tristes comme les plus extraordinaires ; digne effet de la tyrannie qui dégrade les caractères mêmes les plus élevés, et ne les rend pas moins méprisables qu'odieux !

Après la mort de Cromwell, les royalistes voyant que le courant populaire était encore pour la République et le Gouvernement, s'étudièrent plus que jamais à semer des causes de trouble et de confusion. On se divisa dans la cour du protecteur, dans le parlement, dans l'armée, dans le peuple ; et ce fut pire encore après la démission de Richard et l'abolition du protectorat. Il s'agissait d'arrêter la forme du gouvernement républicain. Les chefs des divers partis se réunissaient souvent pour en conférer : chacun proposait son plan, et on ne convenait de rien. On finit même par ne plus rien proposer. *Chacun*, dit Ludlow, *se tenait sur ses gardes, n'osant se fier les uns aux autres, parce que cette confiance mutuelle qui leur*

avait fait faire de si grandes choses était entièrement perdue.

La lutte principale était entre l'autorité civile et l'autorité militaire : mais chaque parti avait ses subdivisions ; chacun avait ses vues et son ambition particulières ; chacun d'eux, quand il était dominant, ne songeait qu'à se venger en écrasant les autres. Quelle heureuse position pour le parti royaliste ! bien qu'il continuât à être regardé et traité comme l'ennemi commun par les diverses factions républicaines, chacune d'elles le haïssait moins qu'elle ne haïssait les les autres, et se montrait réellement plus disposée à traiter avec lui qu'à se réunir avec elles pour marcher de concert. Insensiblement on tourna les yeux vers lui ; on le considéra, on le rechercha comme un appui solide, comme le port le plus assuré au milieu des orages révolutionnaires.

Les royalistes formaient une des extrémités de la chaîne politique ; les indépendans, ou la portion la plus exagérée du parti patriote, étaient à l'autre. Les presbytériens occupaient le milieu. Ceux d'entre eux qui étaient les plus mitigés avaient un point de contact avec les royalistes modérés, qui auraient embrassé volontiers le gouvernement républicain, si on lui eût donné une forme convenable et permanente, et qui, tout en préférant la monarchie, voulaient qu'elle fût tellement limitée, qu'elle ne pût devenir oppressive. Les royalistes absolus ou purs étaient surs que leur parti se grossirait 1° des royalistes modérés, 2°. des presbytériens mitigés, si non seu-

lement le gouvernement républicain ne prenait pas d'assiette fixe, mais si la faction qui s'était emparée du pouvoir était outrée, exclusive et violente au point de faire peser son joug non seulement sur les royalistes, mais sur les presbytériens eux-mêmes; et c'est ce qui arriva. Ce parti qui dans l'origine n'était, comme nous l'avons dit, composé que de la haute noblesse tant laïque que sacerdotale, se recruta de jour en jour dans la petite noblesse, très-nombreuse en Angleterre dans la classe des propriétaires, et la détacha insensiblement du parti presbytérien auquel elle avait fortement adhéré.

C'était à l'intolérance et aux persécutions des indépendans que les royalistes devaient ce succès : mais ils en obtinrent de plus directs et de plus marqués parmi les indépendans eux-mêmes. La portion la plus fanatique de ce parti fut la première qui déserta la cause républicaine. Dès le temps de Cromwell, elle chercha à négocier avec le prétendant. Elle lui envoya une adresse signée de plusieurs milliers d'entre eux. C'étoit un noble qui l'avait provoquée et qui en était le porteur. A travers le galimathias qu'elle renferme, on y apperçoit des choses remarquables, et entre autres celles-ci : *Nous étions autrefois habiles pour démolir, et maintenant nous n'avons point l'art de bâtir ; nous étions ingénieux à arracher, et maintenant nous n'avons point d'adresse pour planter ; nous étions forts pour détruire, et aujourd'hui nous sommes faibles pour rétablir. Où irons-nous pour chercher du secours? A qui*

nous adresserons-nous ? Si nous disons : nous aurons recours aux parlemens, et ils nous sauveront; voici, ils sont tous brisés comme roseaux; agités du vent, il ne peuvent se sauver eux-mêmes. Si nous nous tournons du côté de l'armée et disons, ils sont nos frères; peut-être qu'enfin ils auront pitié de nous et nous délivrerons; voici, ils sont devenus comme verges de fer pour nous briser, plutôt que bâtons de force pour nous soutenir. Si nous allons au traître usurpateur qui exerce sur nous un pouvoir injuste et tyrannique, et lui disons, délivre-nous de ce joug, car il nous accable, décharge-nous de ces fardeaux, car ils sont plus pesans que nous ne pouvons, et que nos pères n'ont jamais pu porter; voici, dans l'orgueil et la fierté de son esprit, il nous répond: vous êtes des factieux; si vos fardeaux sont pesans, je les rendrai plus pesans encore; si jusqu'ici je vous ai châtiés de fouets, désormais je vous châtierai avec des écourgées, etc. Ils finissaient par se jeter aux genoux du prétendant pour implorer sa clémence et sa pitié. C'est ainsi que ces absurdes fanatiques, qui avaient voulu détruire tous les usages religieux et civils de leur pays, pour y substituer les rêveries de leurs têtes délirantes, voyant que ces rêveries n'avaient point été accueillies, furent les premiers à se jeter dans les bras de la royauté, victimes de la perfide adresse de quelques royalistes qui, pour mieux les tromper, s'étaient faits fanatiques comme eux.

On voit aussi dans Clarendon, qui nous a conservé cette adresse, que dans les derniers temps de la république, les *levellers* (la portion exagérée des patriotes) avoient constamment près de la cour de Bruxelles un ou plusieurs agens chargés, en cas d'événement, de faire leur paix avec le prétendant, et sur-tout dans le cas où les *presbytériens républicains* réussiraient à l'emporter sur eux dans la possession du pouvoir.

La partie des patriotes qui s'était façonnée à la corruption et à l'obéissance servile sous la tyrannie de Cromwell, ne fut guère moins empressée à faire connaître son dévouement au prétendant. Mais (chose remarquable) parmi les plus ardens à cet égard, se signalèrent quelques-uns de ceux qui, comme juges, avoient condamné le dernier roi. *Depuis que le roi fut à Bréda*, dit Clarendon, *il se passa peu de jours sans qu'il vînt quelque exprès de Londres, sur les observations de ses amis, et sur ce que plusieurs de ceux qui avaient été très-actifs contre le roi, s'adressaient à eux, et avaient tant d'impatience de voir sa majesté reconnue, qu'ils se dévouaient entièrement à son service, avant même que le général* (Monk) *se fût déclaré, et que le parlement fût assemblé. Quelques-uns de ceux qui avaient été des juges du feu roi envoyèrent plusieurs excuses, comme ayant été forcés, et offraient de rendre des services signalés s'ils obtenaient leur pardon.*

On trouve des détails équivalens dans Ludlow, qui,

après les avoir rapportés, dit ces paroles remarquables : *Les gens de notre famille étaient alors nos ennemis, et ce n'était pas le parti du roi qui pouvait nous détruire.* Il faut observer que par ces mots, *notre famille*, Ludlow parlait du parti des indépendans.

Et qu'on ne s'étonne pas que les déserteurs de cette famille fussent en aussi grand nombre. Outre qu'elle avait toujours renfermé des royalistes déguisés, la plupart des membres qui la composaient n'étaient que des hommes exagérés, violens, qui, dans le cours de la révolution, s'étaient permis beaucoup d'excès. Or les êtres de ce caractère sont ceux sur lesquels tout parti doit le moins compter : car ce sont presque toujours ou des êtres faibles ou des êtres livrés à des passions particulières, qui, dès qu'ils éprouvent quelque mécontentement dans le parti qu'ils ont servi, ou qu'ils croient s'appercevoir qu'il incline vers sa chûte, se jettent dans le parti opposé ; et soit pour se venger, soit pour faire oublier ce qu'ils regardent comme leur faute ou leur crime, soit enfin pour avoir des places, du crédit ou de l'argent, se signalent contre celui qu'ils viennent de trahir par des excès encore plus grands que ceux qu'ils avaient d'abord commis en sa faveur. Il n'y a vraiment que les hommes qui, à un esprit éclairé, à un cœur droit et désintéressé, joignent un caractère généreux, noble, supérieur aux petites passions de la peur, de la vengeance, de la cupidité; il n'y a que ceux-là qui présentent une garantie sûre et permanente

contre toute espèce de lâcheté, de trahison et d'excès.

Cependant, malgré ces défections nombreuses dans le parti patriote, la République conservait encore assez d'amis sincères et dévoués, pour que les royalistes n'osassent pas se flatter d'un succès complet; et il est plus que vraisemblable qu'ils ne l'auraient jamais obtenu, si les dispositions du peuple ne leur étaient pas à la fin devenues favorables au point de faire pencher de leur côté la balance de la force et du pouvoir. Voilà le grand changement qu'il s'agit d'expliquer pour completter notre travail.

CHAPITRE V.

Comment le peuple fut ramené à la royauté.

Pour rendre plus sensible ce retour du peuple à la monarchie, il nous paraît nécessaire de faire d'abord quelques réflexions.

Chaque peuple, quelle que soit la nature de son gouvernement, peut se diviser en deux parties principales, l'une que j'appellerai *gouvernante*, et l'autre *gouvernée*. La première renferme non-seulement ceux qui jouissent actuellement du pouvoir, mais encore ceux qui ont la prétention plus ou moins fondée d'en jouir. La seconde comprend ceux qui, sans aspirer à sa possession, ou du moins sans avoir à cet égard une ambition développée, active et soutenue, se contentent de l'exercice de leurs moyens particuliers, et de la jouissance de leurs droits naturels et civils. Quel-

quefois la première classe est déterminée, d'une manière positive et absolue, par des distinctions constitutionnelles et légales de naissance et de titres héréditaires. Telle est la noblesse qui, dans certains états, a le droit exclusif de posséder toutes les places, ou du moins les plus importantes. Dans ce cas, le gouvernement est oligarchique, soit qu'il y ait un roi, ou qu'il n'y en ait pas; et la grande classe du peuple est plus ou moins esclave. Mais, dans les états où les distinctions de naissance et de titres héréditaires ne sont pas admises, et où règne par conséquent l'égalité plus ou moins absolue des droits, la classe gouvernante comprend généralement la portion des citoyens qui ont le plus de talens, de vertu, d'ambition, de fortune et d'intrigue; et, bien que dans ces états la carrière soit ouverte à tous les citoyens, cependant, par la force naturelle des choses, la classe gouvernante, c'est-à-dire, celle qui exerce sur la société un pouvoir quelconque, soit légal, soit moral, cette classe, dis-je, ne comprend réellement encore qu'une très-faible minorité. Par-tout, même dans les états libres, la grande majorité est simplement gouvernée, et ne peut être que gouvernée. Cette majorité comprend d'abord la portion nécessairement très-nombreuse du peuple, qui est occupée de tous les travaux qui ont pour objet de se procurer les choses nécessaires, utiles et agréables à la vie; portion qui n'a ni assez de temps, ni en général assez de lumières pour gouverner: elle comprend en second lieu la partie des citoyens qui, étant privée de cette

énergie active et constante qui constitue l'ambition, préfère le repos au mouvement, et la vie privée à la vie publique.

La portion *ouvrière* peut être plus ou moins ignorante, selon la nature du gouvernement et le degré de liberté ou de servitude qu'il comporte. Quand elle travaille pour son propre compte, et qu'elle dispose librement du fruit de son industrie, elle jouit nécessairement d'une plus grande aisance, et arrive à un plus haut degré de développement intellectuel et moral que quand elle travaille en esclave pour le compte d'autrui, et que son industrie est resserrée par des servitudes et des charges réelles ou personnelles. Mais quelles que soient d'ailleurs sa liberté et son aisance, il est certain que la nature et l'étendue de ses connaissances sont toujours à-peu-près déterminées par celles de ses occupations habituelles, et il est rare que des individus de cette classe aient les lumières suffisantes pour remplir des fonctions publiques un peu élevées; et d'ailleurs, quand ils auraient ces lumières, ils n'auraient pas probablement le temps et la volonté de se livrer à l'exercice de ces fonctions.

Mais cette classe que j'appelle *gouvernée*, et qui est telle parce qu'elle ne peut ou ne veut gouverner, éprouve constamment le besoin d'être bien gouvernée; et certes, quelle que soit son ignorance ou son apathie, elle a toujours assez de lumières et d'amour de soi pour savoir si elle l'est bien ou mal; car le bien-être n'est pas une chose de raisonnement et d'ambition,

mais de sentiment et de volonté universelle et constante; et la perfection du gouvernement consiste à procurer aux gouvernés la plus grande portion de bien-être possible.

Dans tout gouvernement, il faut distinguer la chose de la personne. La chose, c'est la nature même de la constitution; la personne, c'est celui ou ceux qui gouvernent. Dans tout état, les gouvernans veulent être confondus avec le gouvernement; mais cela ne peut avoir lieu que quand le gouvernement est tyrannique et purement de fait. Dans tout autre cas, il faut bien se garder de tomber dans cette confusion d'idées.

Depuis qu'il existe des sociétés politiques, les hommes disputent entr'eux sur la question de savoir quel est le meilleur gouvernement, et il n'est pas probable qu'ils soient jamais d'accord là-dessus. On convient bien d'un certain nombre de principes abstraits et vagues; mais quand il faut en faire l'application, les idées se heurtent bientôt. Outre les bases fondamentales qui doivent avoir lieu dans toute bonne constitution, il y a des maximes relatives à la situation physique et morale d'un peuple. Quel vaste champ pour les oppositions!

Mais ce qui est à remarquer, c'est que toutes ces disputes sur la théorie absolue et relative des gouvernemens, n'ont lieu que dans la classe instruite et ambitieuse que j'ai appelée gouvernante. La classe gouvernée, qui comprend toujours le grand corps du peuple, ne prétend pas s'y connaître, et y prend d'ail-

H 2

leurs fort peu d'intérêt. Ce qui lui importe uniquement, c'est d'être bien gouvernée; et (si l'on veut me permettre de parler un langage scientifique), ce n'est pas par les raisons *à priori*, mais par les raisons *à posteriori*, c'est-à-dire, par les effets, qu'il juge de la bonté d'un gouvernement. Est-il plus libre dans l'exercice de ses facultés, dans le choix de ses opinions et de ses plaisirs, jouit-il de plus de paix et de tranquillité, et sur-tout, paie-t-il moins qu'il ne payait dans un précédent régime? il en conclut que le nouveau vaut beaucoup mieux; et, quelque nom d'ailleurs qu'on donne à ce régime (chose dont il se soucie fort peu), il s'y attache facilement.

Nous distinguions tout-à-l'heure dans un gouvernement la chose et la personne; celle-ci n'est pas moins importante que l'autre; car il est constant que de bons gouvernans rendront le peuple plus heureux avec une mauvaise constitution, qu'une bonne constitution ne le fera, confiée à de mauvais gouvernans; le peuple est bien meilleur juge de ceux-ci que de celle-là. Si, égarés par un orgueil stupide et de fausses vues, ils ne savent ou ne veulent ni faire ni conserver la paix; s'ils prodiguent sans cesse le sang et les trésors de la nation dans des guerres inutiles; si, sans aucun avantage pour elle, et sur-tout contre son propre intérêt, ils agitent et bouleversent les autres peuples; s'ils sont enivrés de pouvoir, entourés de flatteurs perfides ou méprisables; s'ils n'ont dans la tête que des idées retrécies ou ridiculement gigantesques, et dans le cœur, que de petites ou d'odieuses passions;

s'ils ne connaissent d'autres moyens d'exécution que la corruption, le machiavélisme et la force des baïonnettes; si la plupart de leurs agens sont autant de tyrans subalternes, portant par-tout le trouble et l'effroi; si l'agriculture, le commerce et tous les arts utiles languissent; si le crédit public est anéanti; si les impôts augmentent sans cesse et tournent principalement au profit de la partie la plus vile et la plus corrompue de la nation; si les propriétés sont dans l'incertitude; si la sureté personnelle est en proie à l'arbitraire; si personne n'ose dire librement ce qu'il pense; si les citoyens sont tourmentés, insultés, dans leurs habitudes soit religieuses, soit civiles; en un mot, s'il n'y a ni liberté publique ni liberté particulière, le peuple le voit, le sent très-bien; et *sa voix* est alors *la voix de Dieu.*

Cependant cette masse de la nation, qui ne demande qu'à être gouvernée, a tellement besoin de repos pour se livrer à ses travaux nécessaires et habituels, que toute idée de bouleversement l'épouvante; elle est naturellement attachée au maintien de ce qui existe, toujours prête à faire de grands sacrifices, et à opposer une longue patience aux maux qu'on lui fait souffrir. Mais la continuité de ces maux la soulève enfin; et dès-lors elle devient irrésistible dans sa volonté, et renverse tous les obstacles qu'on lui oppose.

La meilleure des constitutions serait sans doute celle dans laquelle le peuple serait le plus à portée de choisir surement, librement et sans secousse les hommes

qui lui seraient le plus dévoués et auxquels, pour cette raison, il voudrait remettre le droit de le gouverner. Elle serait d'abord la plus juste; car tout gouvernement n'est légitime qu'autant qu'il est institué pour le peuple, et il n'y a de bons gouvernans que ceux qui remplissent l'objet de cette institution. En second lieu, on a beau calomnier le peuple, il sera toujours un excellent juge de la manière dont on le gouverne et des hommes qui sont le plus dignes de sa confiance: ce n'est pas par des idées abstraites et prétendues philosophiques qu'il se décidera, mais par le sentiment, par l'expérience et la comparaison et des hommes et des choses, guide naturel, infaillible, et auquel la partie savante et ambitieuse de la société ferait beaucoup mieux de s'assujétir, que de se livrer, comme elle fait le plus souvent, à des théories presque toujours d'autant plus absurdes qu'elles lui paraissent plus séduisantes.

Cette portion de la société qui compose la classe gouvernante se divise toujours, sur-tout quand elle est nombreuse, en plusieurs partis, dont chacun a son systême particulier de gouvernement. Cette diversité vient d'abord de ce qu'elle raisonne beaucoup; en second lieu, et bien davantage encore, de l'ambition, de l'amour du pouvoir. Chacun de ces partis, voulant gouverner, soutient que son systême est le meilleur. Mettez-les tous dans la dépendance du peuple, et cette diversité de partis, loin d'être un mal, sera un bien; car le peuple étant maître du choix, et donnant nécessairement la préférence à celui qui lui sera le plus

dévoué, ou, si l'on veut, le moins contraire, il est clair que tous seront forcés de consulter son intérêt et son vœu; d'où résultera entre eux une émulation de sagesse, de dévouement et de véritable popularité. Le parti, actuellement possesseur du pouvoir, craindra davantage d'en abuser quand il se verra observé par un ou plusieurs autres, toujours prêts à relever ses fautes et à les faire tourner contre lui. Il y aura donc entre eux une lutte toujours subsistante. Si elle se fait noblement, c'est-à-dire par la libre circulation, par la seule attaque des discours et des écrits; si c'est simplement un procès porté au tribunal du peuple, où chaque parti puisse faire valoir ses prétentions et ses vues, la constitution est bonne, la liberté est entière, et il y a pour la nation la plus forte garantie d'amélioration et de bonheur.

Mais si, au milieu de ce choc, il s'élève un parti qui, après avoir renversé tout ce qui lui était opposé, non content de la possession du pouvoir, et au lieu de le faire servir à l'avantage du peuple, ne le tourne que contre ses rivaux; s'il leur déclare une guerre implacable; s'il s'acharne à leur perte absolue; si, pour mieux assurer sa domination, il foule aux pieds la constitution, les lois, les principes les plus inviolables de la sûreté publique et particulière; s'il ne veut souffrir aucune opposition; s'il détruit la liberté des discours et de la presse; s'il tourmente le peuple dans tous les sens, alors ce parti ne peut plus se dire *gouvernant* : il est en guerre ouverte, non-seulement contre les partis opposés, mais

contre le peuple; il est despote, il est tyran. Dans ce cas, il peut rester quelque temps le maître, s'il est favorisé par des circonstances extraordinaires (et il cherchera toujours à en faire naître), et sur-tout s'il dispose d'une force armée capable de répandre la terreur; mais tout cela ne peut pas être de longue durée. Il vient un moment où ce machiavélisme des circonstances n'en impose plus à personne, où un cri général se fait entendre et où la force armée devient elle-même le premier instrument de la perte des tyrans.

Au milieu de cet ébranlement général de l'opinion publique, le peuple, exaspéré par une longue oppression, déploie sa force terrible, et il est à craindre qu'entraîné par un mouvement impétueux il n'aille trop loin lui-même et ne se jette dans un extrême opposé, renversant ce qu'il avait élevé, relevant ce qu'il avait renversé.

Ce changement pourrait n'être pas un mal, s'il ne s'opérait que sur les personnes; mais quand la lutte a eu lieu entre les partis, non-seulement sur la possession du pouvoir, mais sur la nature et l'existence même du gouvernement, alors le peuple qui, dans ce genre, n'apprécie guère la chose que par ses effets et la conduite des gouvernans, peut très-bien, en se vengeant de ceux-ci, confondre la chose avec eux et envelopper le tout dans une ruine commune.

Voilà précisément ce qui arriva en Angleterre.

Le peuple ayant été long-temps opprimé par le

despotisme royal, dans ce qu'il avait de plus cher, servit avec chaleur les chefs qui s'offrirent à lui pour le renversement de ce despotisme. Quel était son but en faisant cette révolution ? Etait-ce de changer simplement de tyrans? non; mais uniquement d'être plus heureux qu'il ne l'avait été. Voilà ce que les chefs du parti victorieux auraient dû ne perdre jamais de vue; au lieu de cela, ils ne s'occupèrent qu'à élever leur propre fortune d'abord sur les ruines du parti vaincu, et ensuite sur le malheur du peuple lui-même.

De quelque modération qu'on veuille se piquer, il serait difficile de nier que, la révolution faite, les chefs populaires n'eussent le droit de comprimer le parti royaliste, en le réduisant à l'impuissance de nuire. Quand un changement politique est fait dans l'intérêt et avec l'approbation du peuple, il est évident que toutes les mesures nécessaires à son affermissement sont non-seulement autorisées, mais commandées par la justice, non cette justice distributive qui a lieu de particulier à particulier, mais cette justice générale qui préside à la conservation et au bonheur des sociétés, et dont les actes, toujours avantageux au grand nombre, paraissent quelquefois ne l'être pas au petit. On doit donc accorder que le parti populaire, pour affermir la révolution et jusqu'à ce qu'elle le fût, pouvait et devait même prendre les précautions indispensables pour empêcher le parti royaliste de ressaisir le pouvoir.

Mais ce plan devait être borné à ce qui était ri-

goureusement nécessaire; car le grand art, dans les révolutions, est d'arriver à son but en faisant le moins de mal possible; mais malheureusement cet art n'appartient qu'à la plus sublime vertu jointe à un génie étendu, à un caractère généreux et ferme. Les chefs presbytériens s'étaient beaucoup rapprochés de ce plan; mais ayant été opprimés par les indépendans, ceux-ci parurent mettre leur gloire et leurs talens à faire, non le moins, mais le plus de mal possible à leurs ennemis, dont ils grossissaient sans cesse le nombre. Les chefs militaires qui les opprimèrent à leur tour, et les remplacèrent dans la possession du pouvoir, n'eurent pas un meilleur plan de conduite: il faut cependant en excepter Cromwell, qui, sur beaucoup de points, déploya une élévation de caractère et se signala par des traits de grandeur et de confiance qui égalent et surpassent peut-être tout ce que les temps anciens et modernes nous ont laissé de plus marquant dans ce genre; mais ce même homme, le plus extraordinaire, et, sous beaucoup de rapports, le plus bizarre qu'il y ait jamais eu au monde, rapportant tout à lui-même, finit encore, comme nous l'avons observé, par réunir contre lui tous les partis et grossir à l'infini le nombre des ennemis de la révolution.

Si le plan relatif au parti royaliste fut constamment mauvais depuis la chûte des presbytériens, celui qui fut suivi relativement au peuple, par les diverses factions qui dominèrent tour-à-tour, fut encore moins sage et moins politique.

Loin que son sort s'améliorât par la révolution, il souffrit constamment beaucoup plus qu'il n'avait souffert auparavant. D'abord, la masse des impôts alla toujours en croissant. Une des causes principales de cette augmentation furent les guerres presque continuelles et la plupart inutiles, qui eurent lieu sous le gouvernement républicain. A la vérité elles furent toutes glorieuses; mais la gloire est moins l'objet de l'association politique que le bonheur; ou, pour mieux dire, la véritable gloire d'un peuple et de ceux qui le gouvernent est d'assurer ce bonheur. La guerre n'y contribue qu'autant qu'elle est nécessaire pour empêcher l'invasion du territoire et assurer à la nation la jouissance paisible de ses droits naturels. Toute guerre qui est entreprise dans un autre dessein est contraire à son intérêt et à son voeu, et par conséquent contraire à la nature du gouvernement républicain : elle est l'ouvrage de l'orgueil, de l'ambition particulière des chefs, qui ne cherchent qu'à élever leur propre grandeur sur la misère et la servitude du peuple.

La manière dont la plupart des taxes étaient assises et perçues était encore plus insupportable que leur poids. L'arbitraire et l'inégalité qui avaient eu lieu dans cette partie sous l'ancien régime avaient été une des causes de la révolution, et cependant ces vices furent plus grands encore dans le cours de cette révolution qu'ils ne l'avaient été précédemment. Sous Cromwell même, dont l'administration fut plus modérée et plus régulière que celle des autres factions qui

dominèrent avant et après lui, les taxes furent pour la plupart perçues militairement. Il avait divisé l'Angleterre en douze parties principales qu'il avait mises sous le régime d'autant de majors-généraux, dont le pouvoir arbitraire devint par-tout odieux au peuple et finit par effrayer Comwell lui-même. Ayant imposé une taxe extraordinaire, quelques particuliers refusèrent de la payer, comme contraire à la loi et aux droits du peuple. Un d'entre eux ayant été mis en prison, demanda d'être jugé. Cromwell, craignant que les juges, fidèles à leur devoir, ne l'acquittassent, les fit venir. *Ils alléguèrent*, dit Clarendon, *avec beaucoup de soumission, la loi et leur magna charta* (la grande charte, première et principale base de la liberté anglaise). *Il leur dit, en des termes de mépris et de dérision, que leur magna f... ne contrôlerait pas ses actions, qu'il savait être pour la sûreté de la République. Il leur demanda qui est-ce qui les faisait juges? s'ils auraient quelqu'autorité, s'il ne la leur donnait pas.... Partant, il leur conseillait d'avoir plus d'égards pour la seule chose qui pouvait les conserver; et ainsi les renvoya, les avertissant de ne pas souffrir un babil d'avocats qu'ils ne pouvaient écouter avec bienséance.*

L'administration de la justice, cette garantie fondamentale de la liberté civile, fut également soumise à l'arbitraire dans toute la durée de la République. Rien ne caractérise mieux la tyrannie d'un pouvoir quelconque, que l'influence qu'il veut exercer sur

l'autorité judiciaire, sur-tout en matière criminelle. Quand les formes antiques et constitutionnelles sont violées ; quand des commissions ou des tribunaux extraordinaires sont substitués aux tribunaux ordinaires, on peut affirmer d'une manière absolue qu'il y a despotisme dans l'Etat, et que personne ne peut plus y compter sur sa sûreté qu'il ne soit l'esclave complaisant et chéri de ceux qui sont les maîtres. Or les arrestations arbitraires, les commissions et les lois extraordinaires furent un des moyens les plus habituels de chaque parti dominant, et une des causes les plus fortes du mécontentement général.

Ce qui révolta sur-tout la nation dans cette partie, ce furent les atteintes portées à l'institution des jurés, institution antique et sacrée dont chaque Anglais est excessivement jaloux, parce qu'elle est en effet la sauve-garde de la sûreté, de la liberté de chacun.

Il est inutile de remarquer que sous le régime des mêmes factions il n'y eut jamais aucune liberté de parler ou d'écrire.

J'ai fait observer plus haut combien la nation fut tourmentée dans ses usages civils et sur-tout dans sa religion. Il n'y eut, en fait de religion, de liberté que pour les fanatiques novateurs qui, sous prétexte de détruire la superstition, furent les plus intolérans et les plus persécuteurs des hommes. Les désordres et l'indignation générale qu'ils excitèrent, et auxquels le machiavélisme des royalistes eut tant de part, fut, je crois, la cause la plus active de la contre-révolution qui, dans cette partie, fut poussée jusqu'au ré-

tablissement de l'aristocratie épiscopale sur les ruines du presbytérianisme même qui, lors de la révolution, était devenu le culte populaire.

J'ai fait remarquer encore les atteintes multipliées qui avaient été portées à la représentation nationale par les actes de violence exercés contre elle en différens temps, et les exclusions arbitraires qui avaient eu lieu, plusieurs fois, de beaucoup de députés. Or, bien que le peuple ne soit pas fort savant dans la théorie des gouvernemens, de tels faits sont si frappans, les conséquences en sont si sensibles même pour le commun des hommes, qu'ils ne pouvaient manquer de faire une impression aussi générale que profonde, et convaincre la masse entière du peuple que sa liberté politique n'était pas moins violée que sa liberté civile, et qu'il était réellement à cet égard dans un état plus intolérable que celui où il avait été dans l'ancien régime.

Les dix-huit mois qui suivirent la mort de Cromwell furent si orageux par le combat continuel de toutes les factions acharnées les unes contre les autres, il y eut tant de bouleversemens et de coups d'états, que la souffrance du peuple fut portée à son comble.

Un des plus grands besoins de l'homme, et surtout d'un peuple quelconque, est celui du repos : cela est vrai, non-seulement sous le rapport de son existence physique et purement matérielle, mais encore sous le rapport du travail, de l'industrie, du développement et de l'amélioration de tous ses moyens. Un des premiers devoirs du gouvernement est donc

d'assurer le repos du peuple, non pas ce repos que procure quelquefois le despotisme, et qui ressemble beaucoup à celui des tombeaux, mais ce repos qui se combine avec le mouvement dans la proportion la plus salutaire au corps politique comme au corps humain : repos qui n'est jamais que le fruit d'une liberté sagement et fortement réglée par la constitution et les lois. Or le peuple anglais fut privé de ce repos pendant presque toute la durée de la République et sur-tout dans les derniers temps, en sorte qu'à cet égard son besoin devint extrême.

Dans cet état de lassitude, de dégoût, de souffrance, il ne savait où trouver le remède à ses maux. Tous les partis lui étaient devenus plus ou moins suspects. Les indépendans lui étaient même plus que suspects, ils lui étaient odieux. La faction militaire, qui l'en avait plus d'une fois délivré, lui était devenue plus insupportable encore. Les presbytériens avaient perdu beaucoup en nombre et en crédit. Ils étaient considérés comme les auteurs de la révolution ; et bien que depuis long-temps ils en fussent eux-mêmes la victime, elle avait occasionné tant d'excès, que la plus grande partie du peuple s'était éloignée d'eux. Le parti royaliste était réellement celui qu'il voyait avec le moins de défaveur. Ce parti avait toujours soutenu les principes opposés à ceux des indépendans, et l'événement paraissait prouver qu'il avait beaucoup mieux raisonné ; d'ailleurs, les royalistes avaient été si souvent et si violemment persécutés dans le cours de la révolution, qu'ils avaient enfin excité la sensibilité du peuple :

c'était l'effet du mauvais systême de conduite adopté à leur égard. Il eût fallu, comme je l'ai dit plus haut, que dès le commencement de sa victoire, le parti populaire calculât sagement, et exécutât de même ce qui était nécessaire pour empêcher les royalistes de reprendre jamais le dessus: mais il ne prit jamais contr'eux que des mesures fausses et changeantes, et par-là se mit dans l'obligation de les tourmenter sans cesse. Or, la continuité des maux que l'on fait éprouver à un parti, finit toujours, quelque odieux qu'il eût été d'abord, par le rendre intéressant, sur-tout aux yeux de la multitude qui raisonne peu, mais sent beaucoup, et passe facilement de la haine à la pitié.

Cependant il restait encore de l'inquiétude dans l'esprit du peuple au sujet des royalistes. On craignait que ce parti, redevenu le maître, ne se livrât à l'esprit de vengeance; on craignait sur-tout le retour de la famille royale; et cette crainte arrêtait le mouvement populaire prêt à se manifester, crainte trop réelle sans doute, mais que l'adresse du prétendant et des royalistes sut dissiper par des moyens dont le court exposé va mettre fin à ce travail.

Les royalistes remplirent l'Angleterre de déclarations, dans lesquelles ils rappelaient tous les citoyens à l'oubli du passé, demandant qu'il ne fût plus question de partis ni de factions, et protestant qu'ils ne conserveraient aucun ressentiment des maux qu'ils avaient soufferts. *Ces protestations faites par la noblesse, les gentilshommes et le clergé qui avaient servi le feu roi et le roi son fils, ou qui étaient*

dans le parti royal. . . . . . imprimées, publiées et exposées aux yeux de tout le monde, furent reçues avec une extrême joie, et étouffèrent tous les soupçons qui empêchaient cette confiance nécessaire pour établir une bonne intelligence. (Clarendon.)

Les déclarations du prétendant furent plus adroites et plus séduisantes encore ; il s'y montrait comme le restaurateur de la paix et de la liberté publiques ; il assurait à la chambre des communes, que son intention était de respecter les droits du peuple et du parlement, regardant les parlemens comme une des bases fondamentales et nécessaires de la sûreté et de la liberté nationales.

Il écrivit aux armées de terre et de mer, leur promettant le paiement de leurs arrérages, et assurant aux officiers la conservation de leurs places et des récompenses proportionnées à leurs services.

Il tranquillisa les acquéreurs de biens nationaux.

Il se déclara sectateur de la religion protestante, qu'il savait être celle de l'immense majorité de la nation, promettant de la rétablir, et garantissant d'ailleurs la liberté de conscience et de culte à tous ceux qui, dans cette matière, auraient des opinions particulières.

Il écrivit en particulier à la ville de Londres dont il connaissait la grande influence, et la flatta de l'espoir de favoriser son industrie et son commerce.

Enfin il annonça solemnellement une amnistie générale, sans aucune exception que celles que le parlement lui-même voudrait faire.

On voit que le prétendant et le parti royaliste ayant étudié les besoins et les desirs du peuple, eurent soin de s'y conformer. Ils firent ce que les patriotes auraient dû faire, et par-là réussirent à les supplanter. L'opinion publique se prononça hautement pour le rétablissement de la monarchie et le retour de Charles II.

Il ne s'agissait plus que de savoir si le roi serait reçu sans conditions, ou si on l'obligerait à souscrire un traité, par lequel l'autorité royale serait renfermée dans des bornes qui l'empêchassent de redevenir oppressive. Le zèle des presbytériens pour la liberté se manifesta de nouveau dans cette occasion critique avec un courage éclatant. Bien convaincus qu'il était désormais impossible de conserver un gouvernement purement républicain, ils voulaient au moins qu'en replaçant dans la constitution la partie monarchique, elle n'y reprît plus le caractère de féodalité et de souveraineté qu'elle y avait auparavant, et qu'elle n'y figurât que comme magistrature organisée, que comme un des bassins de la balance constitutionnelle.

Ils remettaient en avant les conditions qu'ils avaient autrefois proposées à Charles premier; mais on leur objecta qu'une négociation avec le roi entraînerait des difficultés et des longueurs, suivies peut-être de nouveaux troubles dont les ennemis de la tranquillité publique profiteraient. Malheureusement, dans ce moment même, Lambert s'étant échappé de sa prison, l'espoir des indépendans se réveilla. Tout aussi-tôt, le danger fut exagéré par le parti royaliste, qui avait peut-être ménagé à dessein cette évasion pour avoir

un prétexte de s'opposer avec succès à toute espèce de stipulation en faveur de la liberté. On fut en effet si effrayé qu'on se réunit unanimement pour voter sans délai et sans conditions le rétablissement de la monarchie. Ainsi cette faute capitale, qui devint à la suite si funeste, fut encore l'effet du sentiment profond de haine et de terreur que le régime des indépendans avait imprimé dans toutes les ames; sentiment dont le machiavélisme des royalistes sut profiter jusqu'au dernier moment.

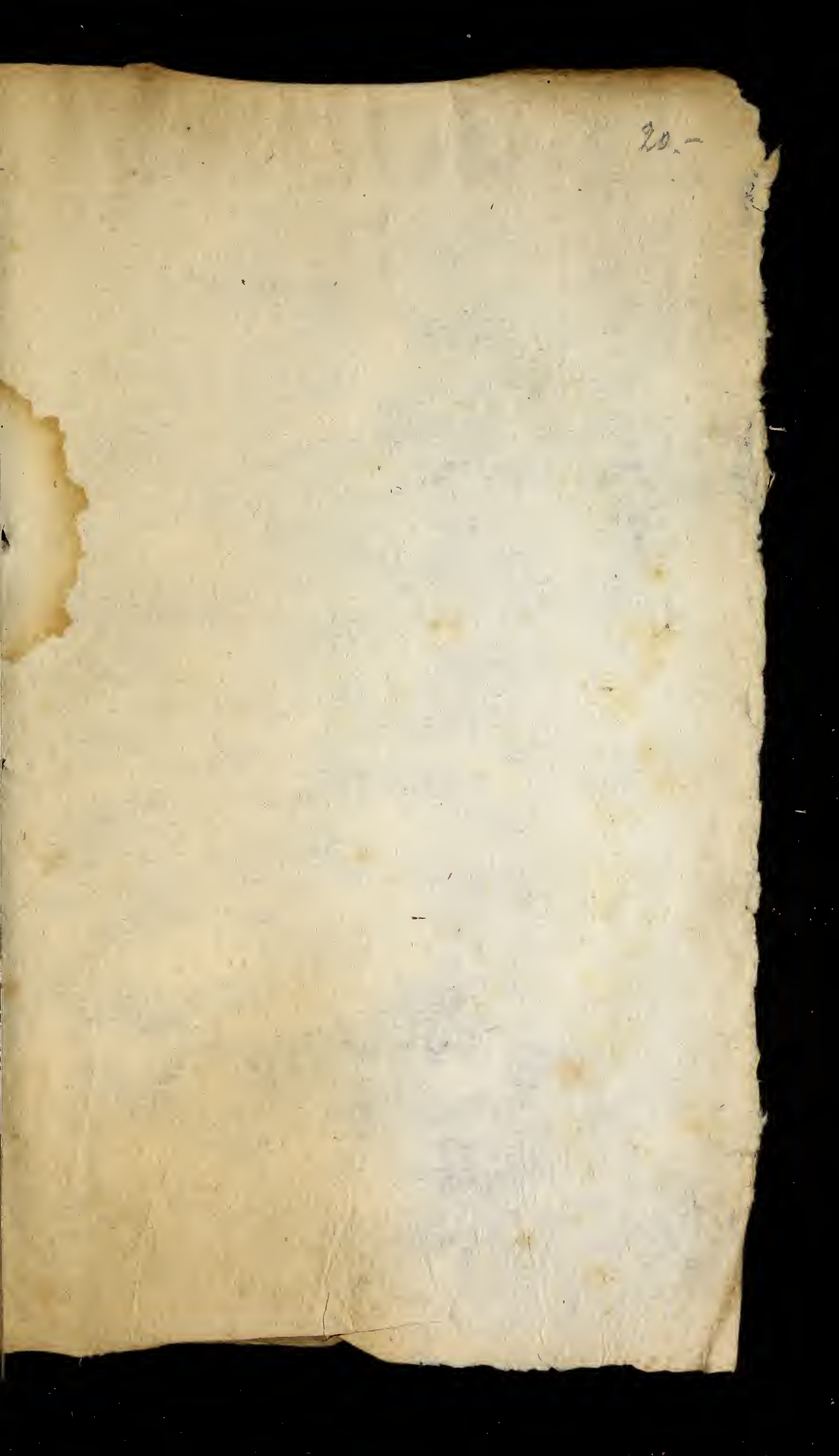
Voilà les principales causes qui opérèrent la contre-révolution en Angleterre, onze ans après la proclamation de la République. Comme il est dans l'habitude ordinaire des hommes de rapporter les plus grands événemens à la cause la plus immédiate et la plus apparente, on attribue communément cet étonnant changement au général Monk, et on croit que sans lui il n'aurait pas eu lieu. C'est une erreur que l'examen le plus leger fait disparaître. A la vérité, Monk joua dans cet événement le rôle le plus saillant; mais ce rôle n'était que passif. Cet homme, dont le plus grand talent était la dissimulation, et la plus forte passion l'avarice (de l'aveu même de ses admirateurs), cet homme qui avait été un des plus vils instrumens de Cromwell qui lui avait donné le commandement de de l'Écosse, cet homme jaloux des autres généraux de l'armée qui l'éclipsaient en mérite et en popularité, ayant flotté pendant long-temps entre tous les partis, voyant enfin que celui des indépendans avait contre lui l'aversion publique, et que les amis, même les

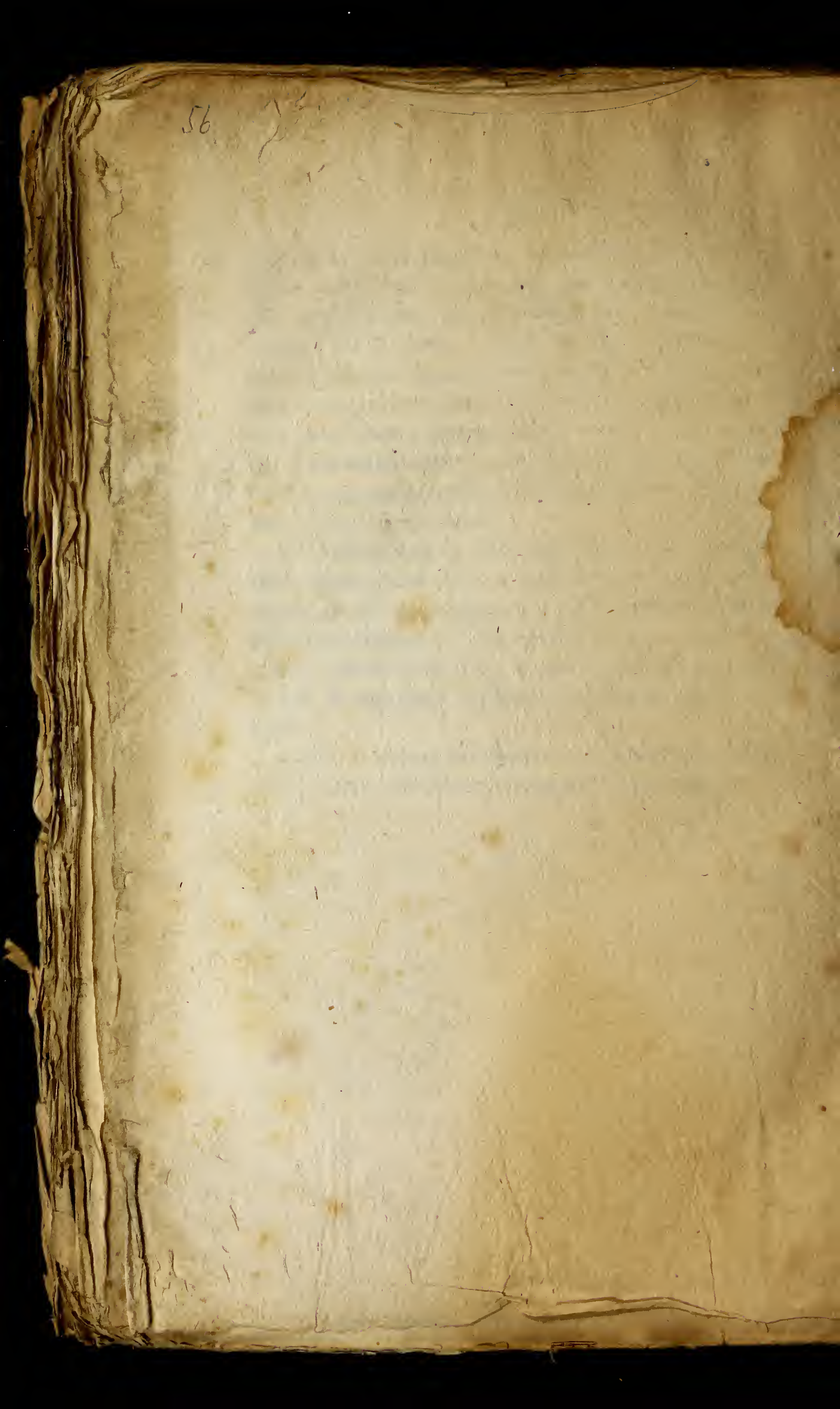
plus purs, de la liberté ne jouissaient plus que d'un faible crédit; bien convaincu par l'explosion générale que le retour du prétendant était inévitable, se rendit à lui et chercha, pour être bien récompensé, à lui rendre de signalés services. Mais il n'eut, pour cela, qu'à se jeter dans le torrent qui entraînait tout vers la royauté; torrent formé et grossi peu-à-peu par les courans divers que j'ai indiqués plus haut; torrent qui devint enfin si violent que rien ne pouvait plus résister à sa fureur.

Je suis bien aise de dire, en finissant, que les royalistes ayant abusé de leur pouvoir pour replonger la nation sous le despotisme, les presbytériens reprirent insensiblement de la force, et parvinrent enfin à être, sous le nom de *wighs*, le parti populaire, lequel chassa de nouveau les Stuarts, et les fit proscrire à jamais.

Cette révolution est également importante à considérer; mais elle n'entrait pas dans mon plan.

FIN.


20.–


56